

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.260 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 1^{re} SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 15 Janvier 1959.

SOMMAIRE

1. — Ouverture de la session extraordinaire (p. 23).
2. — Message de M. le Président de la République (p. 24).
3. — Procès-verbal (p. 24).
4. — Communication de M. le président du Sénat (p. 24).
5. — Communication de requêtes et décisions relatives à des contestations électorales (p. 24).
6. — Annulation d'élections (p. 25).
7. — Règlement provisoire de l'Assemblée nationale. — Adoption de certains articles d'un projet de résolution (p. 25).
Adoption des articles 26, 39, 40, 41, 43, 47 et 48.
8. — Communication du Gouvernement sur son programme (p. 26).
M. Dobré, Premier ministre.
Suspension et reprise de la séance.
9. — Débat sur le programme du Gouvernement (p. 32).
Mm. Jarrosson, Leenhardt, Terrenoire.
Renvoi de la suite du débat.
10. — Ordre du jour (p. 38).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. La séance est ouverte.

J'ai reçu de M. le premier ministre le décret suivant :

« Le Président de la République,
« Sur le rapport du Premier ministre,
« Vu les articles 29 et 30 de la Constitution ;
« Vu l'article 2 de l'ordonnance du 17 octobre 1958 relative au fonctionnement provisoire des pouvoirs publics,

« Décrète :

« Art. 1^{er}. — Le Parlement est convoqué en session extraordinaire pour le 15 janvier 1959, à quinze heures.

« Art. 2. — L'ordre du jour de cette session extraordinaire comprendra :

« 1^o La lecture devant les Assemblées d'une communication du Gouvernement sur son programme et le vote par l'Assemblée nationale sur la demande d'approbation de ce programme, après adoption des dispositions réglementaires provisoires nécessaires ;

« 2° La fixation des conditions provisoires de fonctionnement des Assemblées;

« 3° Les élections à l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes, à l'Assemblée consultative de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale;

« 4° Le cas échéant, la constitution des organismes de travail des Assemblées.

« Art. 3. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 13 janvier 1959.

« C. DE GAULLE.

« Par le Président de la République:

« Le Premier ministre,
« MICHEL DEBRÉ. »

En application de l'article 29 de la Constitution et de l'article 2, alinéa 2, de l'ordonnance n° 58-974 du 17 octobre 1958, je déclare ouverte la session extraordinaire de l'Assemblée nationale pour 1959.

— 2 —

MESSAGE DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante:

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir donner lecture à l'Assemblée nationale du message ci-joint que je lui adresse aujourd'hui.

« Veuillez croire, Monsieur le président, à ma très haute considération. »

Signé: « Charles de Gaulle ».

« Mesdames, messieurs les députés (Mmes et MM. les députés se lèvent) au moment où le Parlement va commencer ses travaux, j'ai l'honneur de lui adresser le témoignage de ma confiance, et je prie chacun de vous de vouloir bien en prendre sa part.

« Délibérer avec dignité, élaborer de bonnes lois, dégager des choix politiques et les exprimer clairement, c'est là, bien certainement, ce que le pays attend de ses représentants, ce qu'eux-mêmes ont l'intention de faire, ce qu'ils feront, j'en suis sûr.

« Il est vrai que la Constitution leur offre une carrière renouvelée. Le caractère de notre temps, le péril couru par l'Etat faute de l'avoir discerné, ont conduit le peuple français à réformer profondément l'institution parlementaire. Cela est fait dans les textes. Il reste à mettre en pratique les grands changements apportés au fonctionnement des assemblées et aux rapports entre les pouvoirs.

« En le faisant, l'Assemblée nationale assurera, pour ce qui la concerne, à l'Etat républicain, l'efficacité, la stabilité et la continuité indispensables à toutes les grandes entreprises et exigées, avant tout, par le redressement de la France.

« Quand, voici quelque dix-huit ans, le pays haletait dans les angoisses du malheur, ce redressement ne nous était qu'un rêve.

« Or, le voici aujourd'hui commencé. Mais avant qu'il puisse aboutir, chacun voit qu'une mise en ordre rigoureuse de nos affaires est absolument nécessaire dans tous les domaines où se joue le destin national:

« Pacification et transformation de l'Algérie, qui sont, bien évidemment, les conditions indispensables d'une solution politique, laquelle ne saurait procéder que du suffrage universel; mise en œuvre de la Communauté; place de la France dans les alliances et rôle qu'elle joue dans le monde; modernisation des moyens de notre défense nationale; finances, échanges, économie, monnaie, progrès social, culturel, scientifique. Ce grand but, les assemblées voudront, à coup sûr, l'approuver, mais, pour l'atteindre, beaucoup d'efforts sont requis des diverses catégories françaises.

« Là, sera, qui ne le sait ? l'épreuve décisive du Parlement. Si le malheur voulait — ce qu'il exclut, pour ma part — qu'il cédât aux sollicitations fractionnelles, au lieu de se confondre avec le bien national commun, la crise des institutions reviendrait, menaçante.

« Au contraire, si, comme je le crois, il ne laisse pas les arbres des intérêts particuliers, des surenchères partisanes, ou des excitations locales lui cacher la forêt de l'unité française, alors l'avenir, un grand avenir, est assuré à notre nouvelle République et, par elle, à la nation.

« Vive la République ! Vive la France ! » (Applaudissements sur de très nombreux bancs.)

L'Assemblée nationale donne acte à M. le Président de la République de son message qui sera déposé aux archives.

— 3 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 1958 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?..

Le procès-verbal est adopté.

— 4 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT DU SENAT

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Sénat la lettre suivante:

« Paris, le 11 décembre 1958,

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans ses séances des 9 et 11 décembre 1958, le Sénat a procédé à l'élection de son bureau, qui se trouve ainsi composé:

« Président:

« M. Gaston Monnerville.

« Vice-présidents:

« MM. André Meric;
Ernest Pezet;
Abel-Durand;
Jean Bertrand.

« Secrétaires:

« MM. Marcellin Carraud;
Amadou Doucouré;
Robert Liot;
Robert Marignan;
Louis Namy,
Henri Parisot;
Paul Symphor;
Michel Yver.

« Questeurs:

« MM. Gérard Minvielle;
Paul Baraïgin;
Robert Gravier.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, les assurances de ma haute considération.

« Le président du Sénat,

« Signé: GASTON MONNERVILLE. »

Acte est donné de cette communication.

— 5 —

COMMUNICATION DE REQUÊTES ET DÉCISIONS RELATIVES À DES CONTESTATIONS ELECTORALES

M. le président. En application des articles 34 et 40 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai reçu, depuis le 11 décembre 1958, de la Commission constitutionnelle provisoire, avis de diverses requêtes et décisions relatives à des contestations d'opérations électorales.

Acte est donné de ces communications.

La liste de ces requêtes et décisions sera publiée en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

— 6 —

ANNULATION D'ELECTIONS

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il résulte de trois des décisions dont je viens de lui donner connaissance que la Commission constitutionnelle provisoire a annulé les élections législatives qui ont eu lieu les 23 et 30 novembre dans :

- la troisième circonscription de la Drôme;
- la cinquième circonscription du Haut-Rhin;
- la première circonscription de la Charente-Maritime.

En conséquence, les noms de MM. Henri Durand, Ulrich, de Lacoste-Lareymondie doivent être supprimés de la liste des députés proclamés élus, communiquée par M. le ministre de l'Intérieur et annexée au compte rendu intégral de la séance du 9 décembre 1958.

— 7 —

REGLEMENT PROVISOIRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**Adoption de certains articles d'un projet de résolution.**

M. le président. En exécution du mandat qui lui a été conféré le 11 décembre dernier, le bureau de l'Assemblée nationale a établi un projet de résolution tendant à fixer les conditions provisoires de fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Le projet de résolution a été imprimé sous le n° 3 et distribué.

Avant que M. le Premier ministre ne communique à l'Assemblée le programme de son Gouvernement et pour permettre le déroulement jusqu'à son terme du débat auquel il donnera lieu, je vais, conformément à l'ordre du jour, appeler l'Assemblée à adopter les articles 26, 39, 40, 41 et 43, concernant les modes de votation, et les articles 47 et 48 relatifs au débat sur le programme ou sur une déclaration de politique générale du Gouvernement et aux motions de censure.

[Articles 26, 39, 40, 41, 43, 47 et 48.]

M. le président. Je donne lecture de ces articles :

« Art. 26. — Lorsque au moins deux orateurs d'avis contraire sont intervenus dans la discussion générale, dans la discussion d'un article ou dans des explications de vote, la clôture immédiate de cette phase de la discussion peut être soit décidée par le président, soit proposée par un membre de l'Assemblée.

« Dans cette dernière hypothèse et lorsqu'il s'agit de la discussion générale, si la parole est demandée contre la clôture, elle ne peut être accordée qu'à un seul orateur, qui ne peut la garder pendant plus de cinq minutes. Le premier des orateurs demeurant inscrits dans la discussion et, à son défaut, l'un des inscrits dans l'ordre d'inscription, s'il demande la parole contre la clôture, a la priorité; à défaut d'orateurs inscrits, la parole contre la clôture est donnée au député qui l'a demandée le premier.

« Lorsque la clôture est demandée en dehors de la discussion générale, l'Assemblée est appelée à se prononcer sans débat.

« Le vote au scrutin public ne peut être demandé dans les questions de clôture. Le président consulte l'Assemblée à main levée. S'il y a doute sur le vote de l'Assemblée, elle est consultée par assis et levé. Si le doute persiste, la discussion continue. »

« Art. 39. — Le vote par scrutin public est de droit :

« 1° Sur décision du président de l'Assemblée ou sur demande du Gouvernement ou de la commission saisie au fond;

« 2° Sur demande émanant personnellement soit du président d'un groupe, soit de son délégué dont il a préalablement donné le nom au président de l'Assemblée;

« 3° Lorsque la Constitution exige une majorité qualifiée ou lorsque la responsabilité du Gouvernement est engagée.

« Il est procédé au scrutin public en la forme ordinaire lorsqu'il y a lieu en application des paragraphes 1° et 2°, ou à la tribune, lorsqu'il y a lieu en application du paragraphe 3° ci-dessus. »

« Art. 40. — Lorsqu'il y a lieu à scrutin public, l'annonce en est faite dans l'ensemble des locaux du Palais. Cinq minutes après cette annonce, le président invite éventuellement les députés à regagner leurs places.

« I. — Pour un scrutin public ordinaire, chaque député dépose personnellement dans l'urne qui lui est présentée par les huissiers un bulletin de vote à son nom, blanc s'il est pour l'adoption, bleu s'il est contre, rouge s'il entend s'abstenir.

« Les députés disposant d'une délégation de vote émettent le vote de leur délégué en déposant dans l'urne une note écrite indiquant le nom du délégué, le sens du vote et portant le nom et la signature du délégataire.

« Il est interdit de déposer plus d'un bulletin dans l'urne pour quelque cause que ce soit.

« Lorsque tous les votes sont recueillis, le président prononce la clôture du scrutin. Les urnes sont apportées à la tribune. Le président proclame le résultat du scrutin dépouillé par les secrétaires.

« II. — Pour un scrutin public à la tribune, tous les députés sont appelés nominativement par les huissiers. Sont appelés les premiers ceux dont le nom commence par une lettre préalablement tirée au sort.

« Chaque député remet son bulletin à l'un des secrétaires qui le dépose dans une urne placée sur la tribune. Il est procédé à l'émargement des noms des votants au fur et à mesure des votes émis.

« Le scrutin reste ouvert pendant quarante-cinq minutes; il est dépouillé par les secrétaires et son résultat est proclamé par le président. »

« Art. 41. — Le président, après consultation des secrétaires, décide s'il y a lieu ou non à pointage d'un scrutin public ordinaire.

« Le pointage est de droit en matière de scrutin public à la tribune ou lorsque l'écart entre le nombre des bulletins blancs et celui des bulletins bleus n'est pas supérieur à dix.

« Dans le cas de pointage, aucune modification ne peut, entre l'annonce du pointage et la proclamation de son résultat, être apportée aux votes recueillis en séance.

« Lorsqu'il y a lieu à pointage d'un scrutin portant sur une demande de suspension de séance ou sur un texte dont l'adoption ou le rejet ne peut pas influencer sur la suite de la discussion, la séance continue. »

« Art. 43. — Sous réserve de l'application de l'article 49 de la Constitution, les questions mises aux voix ne sont déclarées adoptées que si elles ont obtenu la majorité des suffrages exprimés. Toutefois, lorsque la Constitution exige pour une adoption la majorité absolue des membres composant l'Assemblée, cette majorité est calculée sur le nombre de sièges effectivement pourvus.

« En cas d'égalité de suffrages, la question mise aux voix n'est pas adoptée.

« Le résultat des délibérations de l'Assemblée est proclamé par le président en ces termes : « L'Assemblée a adopté » ou « L'Assemblée n'a pas adopté ».

« Aucune rectification de vote n'est admise. »

CHAPITRE X**Débat sur le programme ou sur une déclaration de politique générale du Gouvernement.****MOTIONS DE CENSURE**

« Art. 47. — Lorsque, par application du premier alinéa de l'article 49 de la Constitution, le Premier ministre engage la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou sur une déclaration de politique générale, il est procédé au débat dans les conditions suivantes.

« Après audition du Gouvernement, la séance est suspendue.

« Dans la demi-heure qui suit, les orateurs qui désirent intervenir se font inscrire à la présidence.

« Le président organise le débat ou convoque, à cet effet, s'il le juge utile, la conférence des présidents.

« A la reprise de la séance et après l'audition des orateurs inscrits, le président peut accorder la parole à de nouveaux orateurs. La clôture peut alors être demandée; elle peut aussi être décidée par le président.

« Après la clôture de la discussion, la parole peut être accordée pour des explications de vote de cinq minutes. Les dispositions relatives à la clôture sont applicables à ces explications de vote.

« Le président met aux voix l'approbation du programme ou de la déclaration du Gouvernement.

« Le vote est émis à la majorité absolue des suffrages exprimés. »

« Art. 43. — Le dépôt des motions de censure est constaté par la remise au président de l'Assemblée, au cours d'une séance publique, d'un document portant l'intitulé « Motion de censure » suivi de la liste des signatures du dixième au moins des membres de l'Assemblée. Ce dixième est calculé sur le nombre des sièges effectivement pourvus avec, en cas de fraction, arrondissement au chiffre immédiatement supérieur.

« Le même député ne peut signer plusieurs motions de censure à la fois.

« Les motions de censure peuvent être motivées.

« A partir du dépôt, aucune signature ne peut être retirée ni ajoutée. Le président notifie la motion de censure au Gouvernement et en donne connaissance à l'Assemblée. La liste nominative des signataires est publiée au compte rendu intégral.

« La conférence des présidents fixe la date de discussion des motions de censure qui doit avoir lieu au plus tard le troisième jour de séance suivant l'expiration du délai constitutionnel de quarante-huit heures consécutif au dépôt.

« Le débat est organisé. S'il y a plusieurs motions, la conférence peut décider qu'elles seront discutées en commun sous réserve qu'il soit procédé pour chacune à un vote séparé.

« Après une discussion générale, la parole peut être accordée pour des explications de vote de cinq minutes. Les dispositions relatives à la clôture, prévues aux alinéas 5 et 6 de l'article 47, sont applicables.

« Il ne peut être présenté d'amendement à une motion de censure.

« Seuls les députés favorables à la motion de censure participent au vote en remettant un bulletin blanc à l'un des secrétaires qui le dépose dans une urne placée sur la tribune. Il est procédé à l'embarquement des listes de votants au fur et à mesure des votes émis. »

L'Assemblée voudra sans doute adopter ces articles sans débat et décider qu'ils sont d'application immédiate, sauf à demander une seconde délibération lorsque l'Assemblée procédera à l'examen de l'ensemble des articles du projet de Règlement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces articles sont adoptés.

— 3 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT SUR SON PROGRAMME

M. le président. L'ordre du jour appelle une communication du Gouvernement sur son programme.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Vifs applaudissements.*)

M. Michel Debré, Premier ministre. Assurer la dignité et la liberté de la personne humaine est le premier devoir politique.

Or, il n'est ni dignité ni liberté pour les peuples qui ne peuvent établir leur gouvernement sur des bases solides. Nous, Français, répétons-nous bien que c'est de la résolution des pouvoirs publics, de leur vigueur, de leur ténacité, que dépendent, avec l'avenir de la Nation, la liberté et la dignité des hommes et des femmes de France.

A cette première vérité, que nul d'entre nous n'a le droit de méconnaître, s'en ajoute une autre, également essentielle. En un siècle où le maintien de la paix résulte d'un fragile équilibre des forces, notre patrie est, par la nature et par l'histoire, située à un carrefour du monde. Alors que nous vivons un temps où la faiblesse ne pardonne pas, la France, tout en ne pouvant prétendre à l'égalité de puissance avec les grands empires du monde, se voit imposer les sévères responsabilités d'un pays déterminé à un rôle de premier plan. De la résolution de ses pouvoirs publics, de leur vigueur, de leur ténacité, dépend, pour une bonne part, l'ordre ou l'anarchie dans deux continents.

Certains Français ont osé douter, et parfois douter encore. Notre peuple, pensent-ils, ne serait plus en mesure de faire face à son destin. C'est ainsi qu'on a entendu affirmer, et qu'on entend affirmer encore, que le Français a perdu le goût du travail, qu'il n'aurait plus l'élan qui anime la liberté, que le sens du devoir civique serait perdu, que le patriotisme lui-même serait à demi-effacé. De tels propos ne datent pas d'aujourd'hui. On les tenait peu avant 1939, pour justifier la résignation devant l'hitlérisme et le fascisme. On les a tenus après 1940, pour expliquer l'abdication de toute fierté nationale. On les a tenus au cours des récentes années pour excuser les défaillances des institutions.

Apprenons, au seuil de la République nouvelle, à écarter ces mensonges et à mesurer leur danger. Tout nous montre, tout nous assure, tout nous prouve que l'ardeur au travail, l'amour de la liberté, le sens de l'autorité et de la justice, c'est-à-dire de l'Etat, le patriotisme enfin, animent profondément l'âme populaire. Nul d'entre nous, je pense, quelles que soient ses convictions, ne peut avoir de doute en observant les réactions nationales depuis quelques années, et en jugeant notamment les événements survenus tout au long des derniers mois. Du peuple français a surgi, comme aux plus belles époques, un profond élan. Oh ! il ne s'agit point d'un accès de nationalisme, c'est-à-dire de ce sentiment excessif qui se manifeste par une volonté de supériorité ou de mépris à l'égard des peuples étrangers.

Ce à quoi nous avons assisté, c'est à l'admirable explosion de ce sentiment très juste et très droit par lequel, en face des dangers de divisions, de sécession, d'abandon, un commandement affirme sa conviction qu'elle doit demeurer unie, solidaire et souveraine pour sauver son existence et protéger la liberté de ses citoyens. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Dès lors, à nous, parlementaires, ministres, c'est-à-dire à nous, responsables des affaires publiques, le chemin est tracé.

Que notre action réponde aux nécessités françaises. Quelles que soient les difficultés et parfois les réactions des intérêts blessés, c'est au plus haut niveau du devoir politique que nous sommes tenus de placer notre programme et notre conduite.

Avant d'exposer les objectifs et d'expliquer la conduite qu'un gouvernement, qui a conscience de sa responsabilité, entend se tracer, il est bon de considérer les conditions qui sont présentement les préliminaires de toute action politique.

Ces conditions, les voici sans ambages :

La présence et l'autorité du général de Gaulle ;

Un bon départ pour le fonctionnement des nouvelles institutions ;

Une manière également neuve d'aborder nos problèmes politiques.

A la fin du XVI^e siècle, c'est-à-dire au temps des guerres de religion, l'option était claire et impérative : ou Henri IV s'installait sur le trône, ou la nation était, d'une manière sans doute définitive, déchirée, c'est-à-dire condamnée. Au début de ce siècle, en 1517, ou Clemenceau prenait le commandement du pays, ou la nation sombrait dans la défaite.

Ainsi, il est des moments dans la vie des peuples où tout tourne autour d'un choix simple et qu'on ne peut éluder. Deux solutions se présentent alors, et deux seulement, et l'une de ces solutions est un drame national. En fait, il n'est donc qu'une issue. Ceux qui la refusent condamnent leur patrie.

Si le gaullisme est pour un grand nombre l'expression d'une longue fidélité à un homme, il doit être, pour tous, la claire vision d'une nécessité à laquelle on ne peut se dérober sans risquer le pire.

Notre opinion publique est naturellement divisée et, par une logique implacable, la faiblesse du pouvoir mène à l'exaspération des divisions. Or les temps que nous vivons sont impitoyables aux peuples dont les gouvernements sont impuissants à dominer les divisions. Ils sont également impitoyables aux peuples qui, menés par l'impuissance des pouvoirs publics au bord des drames, ne trouvent pas le pacificateur et l'arbitre seul en mesure d'arrêter une évolution fatale. Ce pacificateur, cet arbitre, la nation l'a naturellement trouvé dans l'homme qui déjà, au temps d'un drame sans précédent, lui a montré le chemin.

On peut noyer la politique sous le flot des idéologies. On peut déformer les faits par des affirmations théoriques. Le premier courage, c'est-à-dire le premier devoir, est de baliser sur les réalités ! Regardons en nous-mêmes, parlementaires, ministres, et concluons comme le peuple a déjà conclu : la présence du général de Gaulle est aujourd'hui la première de nos nécessités nationales. (*Applaudissements.*)

Le bon fonctionnement des institutions nouvelles est notre second impératif.

Notre démocratie a désormais pour expression un gouvernement désigné par le chef légitime de la nation, consacré, au départ de son entreprise, par la confiance des élus du peuple, disposant pour sa mission des moyens de l'Etat, c'est-à-dire capable de mener une politique et de manifester son autorité, placé, enfin, sous le contrôle d'Assemblées dont le fonctionnement et les pouvoirs permettent d'éviter l'arbitraire aussi bien à l'égard de la nation qu'à l'égard des citoyens. En d'autres termes, la Constitution, approuvée le 28 septembre de l'an passé, établit un régime gouvernemental de type parlementaire.

Les Assemblées vont prochainement adopter leur règlement, puis elles commenceront, d'ici trois mois, leur tâche législative. Qu'il s'agisse de la durée des sessions, du rôle des commissions, de la procédure législative et budgétaire, du vote personnel, du non-cumul du mandat parlementaire et des fonctions ministérielles, il convient de s'inspirer sans arrière-pensée de l'esprit qui a présidé aux institutions nouvelles. Le Parlement discute et vote les lois, c'est-à-dire les règles fondamentales touchant les structures de l'Etat, les bases de la société, les droits de la famille et des individus. Le Parlement discute et vote le budget, c'est-à-dire les impôts demandés aux citoyens, les dépenses qu'exigent les services publics, l'orientation économique et sociale de la nation. Tant en ce qui concerne la loi que le budget, il n'y a pas de responsabilités séparées: pour le bien commun, le travail se fait en commun, et le Gouvernement y a sa part. Enfin, le Parlement contrôle et questionne, non à propos d'intérêts professionnels ou locaux, mais pour le bien de l'Etat ou par souci de la liberté.

A ceux qui affichent le regret des temps où le Parlement était moins législateur que gouvernant, et où l'on affirmait volontiers qu'il n'y avait point de limites à ses ambitions, osons répondre: qu'est devenu le prestige parlementaire par la confusion des pouvoirs? Que les nouvelles Assemblées rendent au Parlement de la France sa légitimité nationale par un prestige retrouvé; elles auront bien travaillé pour la République. (Applaudissements.)

A l'égard de ce Parlement renoué, le Gouvernement a des devoirs d'autant plus impérieux qu'il dispose des pouvoirs nécessaires à sa mission. Il doit exposer franchement sa politique, ne point farder la réalité, ni dissimuler ses intentions. Il doit préparer le travail législatif et budgétaire et s'imposer une collaboration utile pour le bien commun. Il n'est pas plus de Gouvernement souverain qu'il n'est d'Assemblées souveraines. Gouvernement et Parlement sont, ensemble, au service de la seule souveraineté, qui est celle de la Nation. (Applaudissements sur divers bancs.)

Ah! Mesdames, messieurs, comprenons bien que nos responsabilités sont considérables! Le régime démocratique, par ses principes et par leurs conséquences logiques, est aux périodes menaçantes, ou simplement dans les époques de grands changements, un régime fragile. L'échec des institutions ne mène pas à une nouvelle expérience démocratique, mais à une dictature. C'est un intérêt supérieur qui doit nous guider, quelles que soient nos préférences doctrinales ou sentimentales, si nous voulons préserver et conserver la République.

La République nous impose une autre obligation. Il est nécessaire, dans l'intérêt national, de faire échapper nos problèmes vils aux discussions partisanes, en quelque sorte de les « dépolitiser ».

La nation a besoin de sécurité, de prospérité, d'harmonie sociale, de fertilité, enfin. Sécurité, prospérité, harmonie, fertilité, constituent à la fois des objectifs et des charges, qui sont les objectifs et les charges de la France.

La démocratie, certes, est faite de luttes autour d'idées et de programmes. Les idées, les programmes se colorent des partis qui les soutiennent et il arrive ainsi que les exigences fondamentales soient noyées sous le flot des contestations entre groupes et factions. Il me semble que le vœu populaire rejette les impératifs de la raison en nous demandant, afin d'assurer le redressement nécessaire, de considérer l'essentiel en dehors des passions et dans le seul intérêt de la nation.

L'avenir de l'Algérie n'est pas une exigence de la droite ou de la gauche. Il n'est pas plus le domaine d'un clan que d'un autre. De même, l'attitude de notre pays à l'égard des autres nations du continent européen, le comportement à l'égard du bien-être des agriculteurs et des ouvriers, en tout cela il n'est ni droite ni gauche qui tienne, mais un commun effort, d'abord pour choisir, ensuite pour suivre la voie de l'intérêt national.

Au cours des sept derniers mois de l'année écoulée, un exemple a été donné par l'association, au sein du Gouvernement, d'hommes qui ont, pour le bien commun, uni leurs efforts afin d'ôter tout caractère partisan à leur action, et même à leur pensée. Il ne s'agissait pas de compromettre entre tendances opposées, ou simplement différentes. Il s'agissait, ensemble, de rechercher la bonne voie, la seule voie.

L'union n'a pu être entièrement maintenue au sein de l'actuel Gouvernement; mais la participation au Gouvernement n'est pas la seule manière de travailler côte à côte. Au sein du Parlement, il faudra, entre gens de bonne foi, tenter de parler le même langage, c'est-à-dire celui de l'intérêt général, et sans arrière-pensées. (Applaudissements.)

Aucun objectif national, aucun objectif social, aucun objectif économique n'a de chance d'être atteint si nous nous écartons de cette règle. Or, national, social, économique, quels objectifs, cependant, ne devons-nous pas nous fixer si nous voulons être à la hauteur de notre tâche!

Dans nos préoccupations nationales, l'Algérie a la priorité absolue.

Des hommes et des femmes y vivent, dont les pères ont fait l'Algérie, et qui continuent à la faire chaque jour. La France y a groupé autour de son drapeau, et par ses hautes conceptions politiques, des Européens et des Africains, les uns et les autres citoyens comme nous-mêmes. Nos concitoyens musulmans sont, comme les descendants de ceux qui ont traversé la Méditerranée, des hommes et des femmes dans le regard desquels nous voyons l'image d'une commune espérance.

Il est des esprits qui pèsent avant toute chose le doit et l'avoir, les profits et les charges: disons hautement, à l'honneur de notre peuple, et spécialement à l'honneur des officiers et des soldats, que nous mettons avant toute chose cet élan des sentiments qui unit des millions d'Algériens, de la ville et du bled, dans l'affection spontanée qui crée, au-dessus et par-delà les différences d'origine, de race et de religion, la communauté d'espérance.

Faut-il convaincre les calculateurs? Montrons-leur le Sahara, ce désert où le coq gaulois s'est longtemps en vain réchauffé les ergots. Que de puissances désormais y viendraient officiers gratter le sable brillant! Acceptons de les associer à une œuvre immense qui peut ouvrir une ère nouvelle à l'Algérie et à l'Afrique, à la France et à l'Europe.

A ceux que ne contente pas la vision des grandes possibilités économiques et humaines auxquelles nous accédons grâce à l'Algérie, recommandons de réfléchir sur le problème de notre sécurité. La France est à Alger par une nécessité fondamentale que nos ancêtres ont connue et que nous ne pouvons méconnaître sans trahir. C'est par notre présence indiscutée, notre autorité incontestée, que nous garantissons la sécurité de la Méditerranée occidentale, et, par là, notre sécurité.

Devant les troubles du Moyen-Orient et leurs très fâcheuses conséquences, nous pouvons mesurer la valeur de la tranquillité maintenue dans cette partie plus proche d'une mer dont ce serait une grave faute que d'oublier la capitale importance stratégique. Quelle tragédie ce serait pour nous, pour l'Europe, pour l'Occident, si, tout entière, la Méditerranée redevenait une frontière entre deux mondes hostiles. L'Occident a suffisamment perdu au cours des dernières années; que les moins imaginatifs veuillent bien, désormais, imaginer où mèneraient de nouveaux abandons. (Applaudissements.)

Osons dire, enfin, au-delà de nos sentiments profonds, au-delà des intérêts économiques et des exigences militaires, que notre siècle remet en lumière la véritable hiérarchie des valeurs politiques. Les Etats; leurs aspirations, leurs ambitions, leurs méthodes, ne peuvent être appréciés du seul point de vue des résultats. Les succès acquis par le mensonge, le mépris des dignités de l'homme ou de la femme, sont sans doute efficaces: ils mènent de tragédie en tragédie. La légitimité française en Algérie, dépassant le fait que l'Algérie est une création commune à divers éléments mais qui ont été soudés et fondus par l'action de la France, dépassant cet autre fait que, demain, il ne peut y avoir d'enrichissement et d'amélioration sociale que par l'effort de la France, la légitimité française, dis-je, est fondamentalement établie au regard des valeurs éternelles parce qu'elle est la seule qui soit inspirée par la volonté de fraternité humaine. Le général de Gaulle l'a dit aux Européens d'Alger, aux musulmans du bled; il l'a dit aux officiers, sous-officiers, hommes de troupe qui sont là-bas, une nouvelle fois: les soldats de la liberté; il l'a dit à Constantine, à l'adresse d'Etats étrangers impulsants à dissimuler la vérité. Seule, la France peut apporter à l'Algérie la possibilité de droits égaux à tous. Seule, elle peut faire régner

une humaine conception sociale et politique. Ailleurs, il n'y a que misère, ailleurs il n'y a que haine, ailleurs il n'y a que racisme. C'est la France qui apporte aux communautés diverses, aux musulmans, aux chrétiens et aux juifs, aux Européens et aux Africains, aux Kabyles et aux Arabes, la seule chance d'unité, la seule espérance de fraternité.

Nos devoirs sont à la hauteur des si hautes raisons de notre légitimité.

Devoir de sécurité et d'administration: il n'y aurait point de sécurité si l'armée n'était pas présente, l'armée de la République, l'armée de la France qui demeure fidèle à ses plus hautes traditions, non seulement au combat, mais en assurant la garde des cités, la construction des routes, l'éducation des enfants. (*Applaudissements*), il n'y aurait point davantage d'administration s'il n'y avait, aux côtés de l'armée, nos fonctionnaires et nos magistrats, sécurité et administration qui doivent être et qui seront demain présentes et actives aussi bien dans les villes que dans le bled.

Devoir, ensuite, d'assurer la mise en valeur pour le profit commun; l'Algérie, entre le Sahara et la Méditerranée, doit développer son agriculture et son industrie; ses ports doivent connaître l'animation des pays en expansion qui reçoivent beaucoup, mais qui vendent tout autant, et pas seulement des matières premières, mais aussi des produits comportant une part notable de main-d'œuvre.

Devoir, ensuite, de précéder l'évolution sociale: l'Algérie change sous nos yeux; bien différente de ce qu'elle était il y a vingt ans, elle sera, du point de vue des mœurs familiales, des traditions, des rapports entre individus, une Algérie non seulement jeune, mais neuve, dans dix ans; de cette évolution, par l'éducation des enfants, par l'émancipation des femmes, par la promotion professionnelle des hommes, nous devons prendre la tête.

Devoir, ensuite, de donner des cadres techniques et politiques à l'Algérie. Une effort d'éducation a été fait depuis un demi-siècle. Il doit être développé et multiplié à la mesure des exigences de la nouvelle Algérie. D'autre part, selon les lois de la démocratie, des cadres politiques viennent partager nos responsabilités. Aujourd'hui les élus à l'Assemblée nationale, demain les élus aux nouvelles assemblées municipales et au Sénat: des hommes et des femmes d'Algérie, mêlés, d'où qu'ils viennent, dans un seul collège électoral, se lèvent, ceux grâce à qui l'Algérie se façonne, avec ses traits propres, au sein de la souveraineté française. (*Applaudissements*.)

Devoir, enfin, d'envisager le retour à la paix. Une organisation rebelle, dont les chefs réfugiés à l'étranger reçoivent de l'étranger, avec l'or et les armes, les consignes d'une tuerie permanente, mène contre nous la lutte depuis quatre ans. A qui cette lutte profite-t-elle? Disons-le hautement: elle profite à toutes les forces subversives, de terrorisme, de racisme, au détriment de l'ordre, de la paix et de la fraternité. N'est-ce rien le référendum du mois de septembre? Le cœur profond de l'Algérie a parlé; et il n'a pas parlé pour ceux qui ont choisi le camp de la rébellion, c'est-à-dire le camp de la haine. En octobre dernier, le chef du Gouvernement, évoquant pour les uns la paix des soldats, pour les autres la venue en France avec sauf-conduit, a ouvert les seules perspectives possibles de cessation des hostilités. Le chef du Gouvernement d'hier est aujourd'hui Président de la République et Président de la Communauté. En d'autres termes, son offre est toujours ouverte, et pensant aux fausses rumeurs si sottement mais si complaisamment rapportées, je dis qu'il n'en est aucune autre qui ait jamais été envisagée, aucune autre qui puisse être envisagée. (*Vifs applaudissements*.)

La rejeter c'est autant travailler contre l'Algérie que contre la France. L'accepter ce serait hâter l'heure d'une fraternité retrouvée, d'une fraternité attendue qui ne pourra jamais sonner qu'avec la France et par la France. (*Applaudissements*.)

L'Algérie est la tête d'un immense continent. Une grande part de ce continent africain entreprend avec la France une œuvre considérable qui peut donner à la seconde moitié du XX^e siècle, un de ses traits fondamentaux.

La création de l'Empire fut une vraie gloire de la République. Cette grande aventure demeure pour toujours à l'éloge et à l'honneur de plusieurs générations de Français. La France, élevée au rang d'une forte et attirante métropole, a apporté à l'Asie et à l'Afrique une contribution inégalée: mise en valeur, au temps où l'on ne connaissait pas ce terme, formation d'élites autochtones, au temps où ils étaient peu nombreux dans le monde les Etats qui se préoccupaient d'éducation et de promotion, enfin goût et connaissance de la vraie liberté, celle qui est fondée sur le respect de la dignité de chaque personne humaine. En réponse, les peuples de l'Empire ont

apporté à notre patrie, en des heures décisives, une aide marquée pour toujours dans notre sol. Enfin, n'oublions pas qu'ensemble, pendant un demi-siècle, métropole et empire ont contribué, par leur unité, à l'équilibre du monde.

Une page est tournée. Avant que cette page fût tournée, les épreuves n'ont pas manqué: sachons nous en souvenir, non pour envenimer les querelles intérieures, mais pour prendre conscience des erreurs à ne plus commettre; également des heures amères qui suivent les échecs et les abandons.

Cette page nouvelle — ou plutôt cette page d'un livre nouveau — porte un bel et noble titre: la Communauté. Proposée au nom du Gouvernement de la République, la Communauté a été acceptée avec enthousiasme et avec foi. De la mer des Antilles à l'Océan Indien, du continent africain aux îles du Pacifique, des hommes, des femmes ont voté, acceptant de continuer à lier leur destin au nôtre. La France doit répondre avec un égal enthousiasme et une égale foi à cet acte de confiance.

Elle le peut car la Communauté est une entreprise humaine et sage.

C'est une sage entreprise pour une première raison: la sécession serait, pour les hommes et les peuples qui nous étaient unis, une tragique duperie. A supposer qu'ils franchissent sans trop de peine l'étape de l'équilibre intérieur, ce serait pour devenir la proie d'impérialismes extérieurs. Le continent africain est traversé de courants d'une extrême violence: l'admirable éveil de nos frères noirs se heurte à des ambitions d'un extraordinaire cynisme qui, sous couvert de grands mots, sont prêtes à ramener ces vieilles plaies de l'Afrique: le travail forcé, la tyrannie sanglante, la guerre civile. L'accession à la liberté et à la dignité suppose l'association et l'entraide, c'est-à-dire la Communauté.

A cette raison fondamentale, que d'autres s'ajoutent! Les liens de la France aux terres africaines et malgaches sont tissés de mille intérêts économiques et culturels auxquels répondent les désirs d'évolution des peuples qui vivent sur ces terres. En ce siècle où tant de violences passionnées, fondées sur la force, l'égoïsme racial, cherchent à diviser les Etats et les continents, quelle leçon pour le monde, quel élément de stabilité et de progrès, quel exemple d'une meilleure humanité ne peuvent-ils pas donner, ces hommes blancs, noirs, de diverses origines et de diverses religions, qui entendent, sous un arbitrage tutélaire, vivre côte-à-côte, suivant les mêmes règles de politique supérieure.

La République doit prendre sa part à la tâche dont la Constitution, acceptée par tous, a donné la responsabilité aux organes supérieurs de la Communauté. La République a, outre-mer, des responsabilités directes au regard de ses vieux territoires ou départements qui lui demeurent rattachés par l'acte d'émancipation de ces habitants lointains. Elle a aussi des responsabilités directes que lui confère, par la confiance des autres Etats de la Communauté, la gestion des affaires communes. Elle a, enfin, la responsabilité d'offrir sa coopération culturelle, économique, technique, aux Etats nouveaux.

Les multiples tâches, à peine commencées, doivent être poursuivies et réussies avec ténacité. Les difficultés seront nombreuses; mais il est de notre intérêt, il est de l'intérêt supérieur de la liberté dans le monde, que la grande entreprise de la Communauté réponde aux espérances de ses fondateurs.

Les tâches acceptées et conduites par la France au-delà de ses frontières métropolitaines, c'est au bénéfice de l'Europe, au bénéfice de l'Occident, au bénéfice de la plus humaine des civilisations que nous les avons assumées et que nous continuons à les assumer. Quoi de plus naturel, puisque la France, par la nature et par l'histoire, est européenne, occidentale? Il n'est pas moins naturel que nous trouvions aide et compréhension auprès des Etats, comme nous européens, comme nous occidentaux, à la sécurité et à la prospérité desquels nous collaborons par notre effort.

Nous avons de grands devoirs à l'égard de l'Europe et de l'Occident. Nous allons maintenant les évoquer; mais, pensant à nos exigences premières, osons affirmer qu'à ces devoirs correspondent des droits dont nos alliés et nos partenaires doivent être conscients. Le temps devrait être fini des querelles entre nations européennes: la situation au Moyen-Orient et en Extrême-Orient devrait éclairer ceux qui osent douter encore des dangers que présentent des politiques séparées à l'égard de périls communs.

Quand, à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies, d'odieuses attaques sont lancées contre nous, la solidarité de ses alliés ne doit pas manquer à la France. Si elle manque, c'est qu'il n'y a point de compréhension sur les choses fonda-

mentales. On ne peut rien bâtir de solide s'il n'y a point, au départ, cette compréhension qui seule permettra à l'opinion française de bien saisir à quel point son sort est lié à celui de l'Europe et de l'alliance atlantique. (Applaudissements.)

L'alliance atlantique était, demeure, dans la nature des choses. L'absence de guerre tient aujourd'hui à un équilibre des forces et les nations occidentales doivent être associées pour ne pas offrir leurs faiblesses isolées aux ambitions douloureuses de notre monde est le théâtre.

Il ne suffit pas, cependant, de reconnaître la nécessité de l'équilibre des forces. Il faut savoir, d'abord, à quelle condition l'alliance atlantique peut être une force digne de ce nom, et dans quel but l'équilibre avec d'autres forces doit être recherché.

L'expérience des dix années passées permet de répondre sans difficulté à la première question. L'alliance atlantique sera une force internationale si elle est fondée sur la solidarité de ses membres et sur l'équité dans la répartition des responsabilités. A la longue, il ne peut être de solidarité entre les nations occidentales si cette solidarité ne joue qu'à certains moments, et non à d'autres, en certains lieux, et non en d'autres, en face de certains problèmes, et non en face de certains autres. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

On ne peut être associé en Europe en présence d'une certaine menace, et divisé en Méditerranée, en présence de la même menace (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

On ne peut faire front commun dans une conférence en Europe, et présenter un front désuni dans une autre conférence hors d'Europe.

Sans doute la politique exige-t-elle souvent des concessions et la logique n'est pas son fait; du moins c'est ce qu'on dit fréquemment. Il faut cependant prendre garde: il existe, en politique, au moins une logique, c'est la logique populaire. La solidarité atlantique n'est durable qu'à condition de reposer sur un très profond, très vrai et très durable consentement. C'est ce consentement qui exige des gouvernants qu'ils prennent conscience de ces deux conditions: l'équité dans la solidarité, l'équité dans les responsabilités.

Le Gouvernement français a compris certains devoirs que lui impose l'alliance atlantique: devoir d'accéder à la puissance militaire atomique, nécessité pour la France et pour l'Europe, devoir de faire considérer l'importance stratégique à nulle autre pareille des positions françaises en Méditerranée. Ce sont ces devoirs qui ont inspiré au précédent gouvernement un effort de révision et de mise au point qui sera poursuivi. Sans doute la solidarité n'est-elle jamais sans défaillance; c'est la rançon de la liberté.

Cependant, le vrai esprit atlantique exige un effort de tous les instants et une volonté de montrer que l'avenir de la liberté est fait d'une compréhension et d'une solidarité.

L'alliance atlantique doit servir à l'équilibre du monde. Elle doit remplir ce rôle d'abord pour l'exemple. Elle doit ensuite montrer sa force et savoir résister aux pressions extérieures ainsi qu'aux chantages politiques. Enfin l'alliance atlantique doit sans cesse montrer qu'elle est prête à la coexistence.

En nos temps amers, la paix, c'est la coexistence, mot fragile, état de fait fragile aussi. Sa valeur vient des tristesses inouïes qui résulteraient d'un refus de coexistence, refus que nul n'a le droit d'opposer. La coexistence est donc une nécessité, et elle le sera demain plus encore qu'aujourd'hui.

La valeur de l'alliance atlantique sera déterminée à ce témoignage décisif: serons-nous assez unis, serons-nous assez fermes pour qu'à l'équilibre de fait entre monde occidental et monde soviétique succède un état de droit, fait d'une mutuelle assurance de respect?

L'une des conditions de la solidarité atlantique, l'une des conditions de ce mutuel respect qui sera la coexistence est, n'en doutons pas, la prise de conscience des exigences particulières à l'Europe.

Parlant en 1945, sur la rive allemande du Rhin, le chef du Gouvernement provisoire avait, en des mois où le retour des rescapés de la déportation remplissait d'amertume le cœur des Français, évoqué l'utile, la nécessaire réconciliation.

Ah! n'en doutons pas: c'est dans les yeux des jeunes Allemands que les jeunes Français doivent regarder leur avenir, et, réciproquement, c'est dans les yeux des enfants de France que les enfants d'Allemagne doivent imaginer le leur.

Ce qui est vrai des Allemands et des Français est vrai de toutes les jeunesse du continent. Cette solidarité, née d'une certitude, celle de l'identité du destin, ne peut se fonder sur la répudiation de l'idée nationale, car l'Europe est faite

de nations, et nos libertés humaines — nous ne le savons que trop en regardant du côté des nations captives — sont faites du respect national.

On n'invente pas une nation, et on ne peut davantage promouvoir au rang de nation des assemblages d'hommes qui ne peuvent pas savoir que la première règle du gouvernement est d'assurer la liberté de tous. (Applaudissements.)

Mais, en Europe, au-dessus des nations, il faut savoir, il faut vouloir associer et unir.

Au cours des années passées, d'importants traités économiques ont été signés et ratifiés. La Communauté du charbon et de l'acier a une lourde tâche pour assurer à tous les partenaires l'égalité des charges et des possibilités, pour éviter également les concentrations abusives, destructrices de toute égalité.

Le Gouvernement soutiendra la Haute Autorité dans son effort pour assurer le respect de la lettre et de l'esprit du traité, et, s'il le faut, lui rappellera ses obligations. Le Gouvernement encouragera dans l'effort qu'elle devra faire, en liaison sans doute avec la Communauté de l'énergie atomique, pour développer les possibilités énergétiques du continent.

La Communauté responsable du marché européen a une plus lourde tâche encore: elle doit assurer entre les économies des pays signataires, associées à l'intérieur d'un tarif commun, une harmonisation des charges, prélude à une politique de mise en valeur et d'expansion.

Il était indispensable, et il le demeure, que la France sorte de son économie fermée et participe à cette nécessaire volonté d'extension et d'expansion des marchés. Malgré son effort outre-mer, malgré les dispositions souvent plus généreuses de ses lois sociales, la France a accepté le principe de la concurrence et elle ne peut que souhaiter le succès de cette expérience. Il est bien entendu que ce succès dépend d'une ferme attitude à l'égard des tentatives qui seraient inspirées du même esprit libéral, ce qui est bien, mais dépourvues des garanties indispensables.

Le Gouvernement n'opposera pas plus demain qu'hier une fin de non-recevoir pure et simple à la création d'une zone plus étendue de libre commerce extérieur, mais demain pas plus qu'hier nous ne pouvons abandonner les garanties inspirées du même esprit que celles que nous avons demandé à nos partenaires d'accepter: un tarif commun, une égalisation des charges salariales, une participation aux investissements outre-mer et une politique agricole commune. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

Quelles que soient les conséquences espérées de cet effort économique, il ne suffira pas à engager les nations européennes, du fond du cœur, dans l'œuvre d'association que postule notre temps. Les frontières ne s'estompent que devant une conception communément acceptée de la solidarité politique. La cause de chacun est la cause de tous; la cause de l'ensemble est la cause de chacun: voilà en quoi doit se manifester l'Europe de demain, l'Europe des patries et de la liberté.

Au retour d'une rencontre avec le chancelier allemand, le chef du Gouvernement précédent a évoqué la nécessité de nouvelles rencontres, fréquentes et organisées. La fréquence doit et peut devenir régulière; l'organisation peut et doit devenir institution organique.

En d'autres termes, il convient de préparer pour l'avenir de nos nations une consultation régulière et constante des chefs de gouvernement. C'est le chemin qui mène à la vraie solidarité. C'est le chemin qui mène à l'unité des grandes politiques. C'est le chemin qui permet de rendre perceptible aux opinions que les causes nationales sont une part de la grande cause de l'Europe, et que, se soutenant les unes les autres dans leurs efforts nationaux, une solidarité riche de promesses lie entre elles des patries qui, ne voulant plus se quereller, doivent à chaque génération renforcer davantage leur union. (Applaudissements.)

Algérie, Communauté, alliance atlantique et coexistence, Europe: partis de la France, nous revenons à la France.

Les exigences de notre patrie se confondent les unes avec les autres, et se confondent avec les exigences de notre civilisation. Notre monde est un monde difficile.

Au moment où le génie des savants et la patience des techniciens donnent à l'homme l'ambition d'aller à l'aventure, voire à la conquête de l'univers, notre monde est divisé en civilisations contradictoires. De faux prophètes chauffent au rouge ces contradictions pour menacer l'humanité d'incendies dévastateurs. L'imagination se refuse aux destructions incroyables, aux ruines apocalyptiques d'une nouvelle guerre. Mais ce

que l'imagination se refuse à accepter, l'esprit froid du politique doit chercher à l'éviter. Tout, c'est-à-dire la liberté, peut être sauvé à condition de ne pas relâcher l'effort des hommes libres, et d'abord que les gouvernements ne relâchent pas le leur.

Algérie, Communauté, alliance atlantique, coexistence, Europe, les dirigeants de la France sont, pour de longues années, au premier rang des plus hautes exigences de la politique mondiale. Ce n'est point l'esprit de grandeur qui nous conduit à le dire, c'est simplement l'instinct de conservation. (Applaudissements.)

La conduite des affaires intérieures de la France doit correspondre, comme celle des affaires extérieures, à ce même instinct fondamental de conservation. Pas d'avenir à la France sans politique sociale à la fois continue et audacieuse. Pas d'avenir à la France sans politique économique courageusement indiquée et fermement orientée.

Qu'à certains moments un Français sur cinq, une Française sur cinq, consultés à l'occasion des élections, aient été portés à voter pour une formation politique dont les ambitions sont ouvertement révolutionnaires, dont la tactique est commandée de l'étranger, et dont la doctrine est la négation de la liberté, voilà qui était grave, et malgré le redressement que l'expérience de l'année 1953 a fait naître, voilà qui demeure grave.

Le premier devoir de parlementaires et de gouvernants est d'inspirer leur action par une longue perspective. Or, toute longue perspective nous est fermée si dans les dix ou quinze ans qui viennent on ne réussit pas à prolonger les résultats des derniers mois, à les amplifier, à les consolider, c'est-à-dire à reconstituer l'unité de la société française. Il ne faut plus que la vocation politique d'une partie de la France soit la vocation de révoltés. L'avenir de notre patrie, l'avenir de nos libertés exigent la participation profonde d'une nation quasiment unanime à son destin.

Les résultats de l'appel du général de Gaulle à la veille du référendum montrent qu'il y a, dans ce domaine aussi, une chance de tourner la page. Tout doit donc être tenté pour rétablir en quelques années l'unité sociale de notre pays.

Tout doit être tenté. Ce tout peut se résumer en un mot : la promotion. (Applaudissements.)

La première promotion, celle qui touche le plus grand nombre, celle qui est l'exigence de base, s'appelle le logement.

Nous sommes en ce domaine condamnés à une tâche aux dimensions gigantesques. Le retard des quarante dernières années, l'évolution des années à venir, avec sa jeunesse et aussi ses déplacements de populations, imposent aux pouvoirs publics un effort dont l'ampleur est d'autant plus grande que, politiquement, socialement, le problème n'est pas résolu par de mauvaises ou d'insuffisantes constructions. Il ne suffit pas de bâtir, il faut bâtir proprement et confortablement, selon des vues politiques et sociales correspondant à la plus haute des conceptions de la vie individuelle.

Le Gouvernement entend augmenter le rythme de la construction. Le budget de 1959 réajuste déjà cette préoccupation. Les possibilités de financement des programmes d'habitations à loyer modéré s'élèveront à plus de 230 milliards. La crise est d'ailleurs trop grave pour que les pouvoirs publics s'enferment dans des solutions systématiques. Toutes les formules seront employées.

D'autre part, le Gouvernement entend améliorer la qualité de la construction. Il entend également améliorer la productivité dans l'industrie du bâtiment.

Le Gouvernement, enfin, accentuera, comme il est nécessaire de le faire, à la fois l'urbanisme et l'aménagement du territoire, qui est un urbanisme aux dimensions de la France. Les jeunes générations, plus nombreuses que les précédentes, les nouvelles transformations industrielles que la science annonce et la réanimation nécessaire de certaines de nos régions exigent que nous prenions en ce domaine le contrepied du XIX^e siècle. Sachons aussi bien éviter le désordre dans l'implantation des usines que la laideur et la misère des banlieues surpeuplées. (Applaudissements.)

Le logement est une promotion dans les conditions de vie. L'instruction est une promotion dans les possibilités intellectuelles et humaines.

Les fondateurs de la III^e République l'avaient bien compris. Leur effort n'a jamais été relâché, et la récente réforme, complètement de nombreuses mesures prises au cours des dernières années, prouve la continuité de la pensée. Cependant, nous devons comprendre que si le temps et la politique suivie modifient les données du problème, ce problème n'est jamais résolu.

Il n'est pas résolu pour une première raison. La natalité accrue et l'extension des études à de nouvelles catégories de jeunes n'ont pas été accompagnées, au cours des années passées, d'un programme suffisant de construction ni de préparation de maîtres. Nous sommes brusquement devant un problème redoutable. L'Etat manque d'écoles, manque de lycées, manque de facultés, manque de laboratoires. L'Etat manque de cités universitaires et de cantines scolaires. L'Etat manque de maîtres et manque de chercheurs.

La tâche du Gouvernement est tracée. D'abord, employer au mieux les ressources existantes, fallût-il, pour cela, secourir les habitudes et briser les cloisonnements. Ensuite, établir, pour tous les ordres d'enseignement et pour la recherche scientifique, les programmes qui devraient permettre, en quelques années, de rattraper le retard, et si possible de prendre de l'avance.

Une autre observation permet de se rendre compte à quel point le problème de l'instruction n'est pas résolu. La France manque d'ingénieurs, de spécialistes, de techniciens qualifiés, autant dans l'industrie que dans l'agriculture. Il ne faut pas seulement orienter une part de notre enseignement scientifique, comme cela a été fait et sera continué ; il faut, en outre, trouver les méthodes, créer les établissements qui permettent d'élever au-dessus d'eux-mêmes, c'est-à-dire de leur condition et de leurs connaissances, tous ceux qui ont la possibilité et la volonté d'acquiescer des capacités nouvelles et de prendre des responsabilités.

Il est en ce domaine une tâche plus limitée, certes, que celle à laquelle s'attachèrent les fondateurs de la République ; mais c'est une tâche essentielle, aussi bien pour l'équilibre social que pour l'avenir économique de la nation. Le Gouvernement s'y attachera avec ardeur et y associera le Parlement dès sa prochaine session.

La promotion individuelle ne suffit pas ; elle doit être complétée par un effort de promotion collective, c'est-à-dire de participation du monde du travail à la vie économique.

Pour favoriser l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise, un texte a été promulgué. Son application sera encouragée et le Gouvernement la suivra avec une attention particulière, car il est sûr que la nation peut en attendre un grand bien. Certes, il est aisé de montrer les difficultés de cette politique neuve. Il n'existe guère de politique vraiment neuve qui soit bien accueillie par ceux qu'elle intéresse ! Mais la vraie sagesse réside dans l'imagination de ce que peut apporter, demain, la transformation des rapports à l'intérieur des grandes sociétés industrielles, aussi bien par cette mesure que par d'autres auxquelles le Gouvernement songera. Certes, l'autorité nécessaire à la direction d'une affaire ne doit pas être battue en brèche. Mais une coopération volontaire, fondée sur le sentiment de l'association, doit, à la fois, améliorer le rendement et apaiser les esprits.

Au-delà de la vie des entreprises, c'est avec les syndicats que l'on doit assurer la participation du monde du travail à l'économie nationale. En ce domaine, depuis plusieurs années on a pu constater un relâchement qui est sans doute le résultat de nos divisions intérieures. Le Gouvernement a le désir de marquer, avec la mise en place des nouvelles institutions, sa volonté d'offrir aux responsables des syndicats les possibilités de prendre leur part aux délibérations qui précéderont les décisions de l'Etat.

Le Gouvernement espère beaucoup du nouveau Conseil économique et social, dont le prochain fonctionnement doit compléter les institutions de la République. Le Conseil, c'est-à-dire ses membres participants, remplira le rôle national qui est sien s'il sait prendre conscience qu'il n'est pas la caisse de résonance des intérêts privés, mais qu'il doit s'élever au-dessus des sentiments et des besoins des groupes pour participer aux transformations de l'économie et favoriser par le travail, par le progrès, fût-il révolutionnaire, l'expansion et le bien-être.

Que nul d'entre vous, mesdames, messieurs, n'en doute. Ce programme de promotion — par la politique de logement, par le développement des formes nouvelles d'enseignement, par la transformation des rapports entre dirigeants et salariés — sera poursuivi avec une ardeur égale à la valeur de l'objectif, qui est la recherche de l'unité sociale française. Nous y mettrons d'autant plus l'accent que ces résultats et les moyens de cette promotion sont, pour une très large part, une de nos exigences économiques fondamentales. (Applaudissements.)

La fin de l'année a été marquée par un effort économique et financier sans précédent. On a longuement épilogué sur la portée réelle des sacrifices demandés. Ce qu'on a moins vu, ce qu'on a moins dit, et qui est cependant l'essentiel, c'est

que ce plan économique et financier, lié au budget de l'année 1959, est un point de départ.

Il faut voir d'abord où nous en étions arrivés: une inflation continue aux incidences économiques et sociales à la longue dégradantes, des investissements insuffisants, une production détournée de l'exportation ou même hors d'état d'exporter, l'amenuisement du stock d'or et l'équipement des réserves de devises; en fin de compte, une France en position permanente d'emprunteur et de quémendeur. L'opinion n'a jamais pris clairement conscience de la profondeur de l'abîme financier, et, de ce fait, politique, où nous risquions d'être précipités.

Aucun renouveau n'est possible, dans aucun domaine, s'il n'y a, à la base, un renouveau économique et financier.

Il n'est pas d'indépendance politique, c'est-à-dire qu'il y a risque de servitude, si la vie quotidienne du pays dépend de prêts ou de dons de l'étranger.

Il n'est pas d'associations européennes ni solidarité atlantique si, par suite de sa situation économique, notre pays est condamné à l'inflation, c'est-à-dire à l'isolement.

Il n'est pas, enfin, de progrès social réel, durable, sans la stabilité monétaire, qui, seule, permet l'épargne, qui, seule, permet un accroissement sérieux des rémunérations.

Équilibrer nos comptes, éviter l'inflation, avoir une monnaie saine, certes, la tâche n'est pas facile, car les charges de la France sont multiples, mais la tâche est nécessaire.

Pensant au désordre financier des années écoulées mesurant nos charges, qui peut s'en remettre à la facilité? Ne rien faire signifierait laisser la France dilapider son capital, donc se ruiner. La servitude ou la révolution, et, dans l'un et l'autre cas, la misère, seraient au bout de la route. Je vous dis: nous étions en vue du bout de la route.

Retrouver le bon chemin est, certes, une tâche difficile. Cependant, la voie est claire: elle se nomme expansion, ce qui ne signifie pas, d'abord, accroissement de la consommation, mais, d'abord, accroissement du travail et de la production. Cette expansion ainsi définie ne peut se faire sans disciplines.

Mais ces disciplines se nomment rigueur financière, honnêteté de notre système de prix, ordre dans les investissements.

Rigueur financière. Elle s'imposait hier, elle s'imposera demain au Gouvernement comme au Parlement, parce qu'elle est la condition d'une épargne productive et d'une balance des paiements équilibrée.

Couvrir les dépenses courantes par les recettes fiscales, limiter l'endettement à la capacité de prêts de l'économie, ce n'est pas faire de la déflation aveugle: c'est maintenir les dépenses publiques à ce qui est convenable, eu égard au revenu national, et c'est maintenir la demande intérieure dans des limites qui excluent une hausse constante des prix.

Les prix doivent être honnêtes si nous voulons que notre économie soit saine. Notre avenir resterait compromis si l'on ne mettait pas un terme aux artifices, aux réglementations, aux subventions qui créent d'abord de faux profits et qui, à la longue, troublent profondément la production.

Investir, enfin: Les investissements sont l'une des premières responsabilités gouvernementales. A la veille d'une concurrence accrue, alors que monte vers le marché du travail une génération plus nombreuse, alors que les campagnes françaises ont besoin de voir s'implanter des usines, le Gouvernement a le devoir de fixer des ordres de priorité et d'associer aux réalisations efforts publics et efforts privés, effort national et efforts régionaux.

Rigueur financière, honnêteté dans notre système de prix, effort continu d'investissement, ces trois disciplines sont la marque du budget promulgué par le gouvernement précédent en décembre dernier. Ces trois disciplines resteront la politique de l'actuel Gouvernement.

Sans doute ce budget et cette politique imposent-ils des sacrifices. Les sacrifices demandés à tous ont une nécessité qu'aucun gouvernement, sans faillir à sa mission, n'aurait pu hier, et ne pourra, demain, méconnaître. Ils sont le prix difficile, mais indispensable, du redressement économique.

L'égalité devant les sacrifices impliquera demain, entre autres choses, la réforme de la fiscalité. Un projet sera établi suffisamment à temps pour servir de base au budget de l'an prochain.

Sans doute, rien n'est facile. Mais la facilité est d'autant moins de saison que, par les illusions qu'elle suscite, elle est un obstacle à l'adaptation permanente qui est une exigence de notre siècle et qui s'impose à toute la production française.

D'elles-mêmes, nous devons le reconnaître, industrie et agriculture ont trouvé les bonnes directions. Mais que de travail encore!

A l'abri de la concurrence étrangère, parfois et trop souvent avec l'aide de l'Etat, beaucoup d'entreprises fonctionnent dans des conditions qui ne leur assurent pas la meilleure productivité. Ces entreprises devront affronter la concurrence internationale. Le Gouvernement, dans les mois qui viennent, étudiera et promulguera les mesures nécessaires à l'encouragement des spécialisations ou des reconversions.

Notre agriculture est un de nos soucis fondamentaux. Elle entre dans l'époque de la concurrence avec un long retard et des handicaps que les très brillants efforts des dernières années n'ont pas encore compensés.

L'agriculteur français prend conscience que l'avenir de son exploitation, sa dignité d'homme exigent un mode de vie et des méthodes de travail très différents de ceux des générations précédentes. Il a besoin de capitaux importants. Au même moment, il prend conscience des impératifs du prix de revient et du marché. Il voit le coût de sa production, ses difficultés d'adaptation au marché. D'un côté, une expansion nécessaire et rapide, de l'autre, pas de moyens ou pas assez de moyens pour suivre cette expansion: l'agriculteur, le paysan, pour l'appeler par son nom, placé au cœur de ce problème souffre, c'est le mot, et il convient de le prononcer.

Ce n'est certes pas en un jour qu'on pourra résoudre ce problème; mais ce qu'il convient d'affirmer, c'est qu'il faut à la France une agriculture économiquement rentable, apte aussi bien aux exportations qu'à faire face à la consommation intérieure.

Voilà qui suppose — et le Gouvernement le dira — de la part des cultivateurs qu'ils poursuivent leur effort d'adaptation, qu'ils acceptent, et même devancent, certaines évolutions permettant de donner une nouvelle vie à leurs exploitations familiales, et aussi qu'ils comprennent la nécessité absolue des disciplines de production.

Mais voilà que suppose de la part des pouvoirs publics que soit accentuée et développée la politique de formation des hommes, de vulgarisation des techniques, d'orientation de la production, d'organisation des marchés et de stockage des produits, qu'en même temps soit développée une politique de crédits et d'investissements agricoles, qu'enfin soit encouragé tout le secteur industriel de transformation des produits agricoles.

En ce domaine, comme dans le domaine social, le Conseil économique et social, où l'agriculture est largement représentée, marquera, à la fois, l'adhésion de l'agriculteur aux exigences du monde moderne et l'une des formes de la collaboration continue des agriculteurs avec les pouvoirs publics.

Le temps perdu fait que la France doit aujourd'hui affronter simultanément des problèmes immédiats d'équilibre intérieur et extérieur et des problèmes plus lointains d'aménagement et de croissance.

S'il est un sens au mot « gouvernement », nous le trouvons ici, face à cette double responsabilité. Disons-nous bien que rien ne sera possible, aucune ambition nationale, aucune amélioration sociale si, à la base, la force économique et l'équilibre financier manquent à la patrie. Voilà qui nous donnera et qui, j'espère, vous donnera la ténacité nécessaire au succès.

Rien souvent, sans doute, au cours des derniers mois, vos pensées ont-elles dû évoquer les fondateurs de cette Troisième République qui a établi en France les bases de la démocratie parlementaire. Une réflexion de l'un d'entre eux parlant à la fin de sa vie, mérite d'être citée et méditée au moment où de nouvelles institutions vont encadrer notre vie politique.

Jules Ferry, au terme d'une carrière difficile, qui fit de lui, à travers les amertumes et les ingratitude, un des grands hommes de notre histoire, reconnut un jour avec tristesse: « Nous n'avons pas su donner à la République l'figure de gouvernement ». Il entendait par là que les hommes et les formations politiques qui s'étaient donné la mission de créer un nouveau régime n'avaient su dominer ni leurs intérêts, ni leurs idéologies. A peine la République installée, elle avait été, en quelque sorte, dépeçée par les luttes intestines des républicains eux-mêmes. La stabilité des ministères en avait pâti; la fermeté de l'action politique avait été atteinte sans retour et, au-delà, l'image nécessaire de l'Etat. Retenons cette leçon du plus grand des parlementaires qui ait honoré la tribune des deux assemblées. Sachons que la qualité, que dis-je, la légitimité d'un régime est fonction d'une réussite: permettre le gouvernement de la nation. Ce qui était vrai à la fin d'un siècle

où l'évolution du monde paraissait conduire l'humanité à la liberté et à la paix devient éclatant de vérité en un siècle comme le nôtre, agité par des tempêtes d'une violence inouïe.

Cependant, me semble-t-il, au milieu des difficultés et même des angoisses qui nous assaillent, nous avons une chance. L'autorité du chef de l'Etat, le souvenir des heures dramatiques de l'an dernier, la réforme des institutions, l'élan populaire vers le renouveau, les règles de notre vie publique, les données de l'action politique ne sont plus les mêmes! Nous devons, mais nous pouvons aussi donner à la République nouvelle figure de gouvernement.

C'est, en fin de compte, mesdames, messieurs les députés, la tâche, la seule tâche à laquelle le ministère qui vient d'entrer en fonctions entend, de toutes ses forces, se consacrer. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le président. En application de l'article 47 des règles provisoires de fonctionnement de l'Assemblée nationale, je vais suspendre la séance de manière à permettre aux groupes et aux formations administratives de se réunir.

Je propose à l'Assemblée de reprendre la séance à dix-sept heures et demie. (*Assentiment.*)

J'invite les orateurs qui désiraient intervenir dans le débat, même ceux qui ont fait connaître cette intention à la présidence, à se faire inscrire avant dix-sept heures de façon que la liste d'inscription puisse porter le temps de parole demandé par chacun.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 9 —

DEBAT SUR LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

M. le président. Voici l'ordre des interventions des orateurs qui se sont fait inscrire dans la demi-heure suivant la suspension de séance :

MM. Jarrosson, Francis Leenhardt, Terrenoire, Fraissinet, Lauriol, Bosson, Lalle, Legendre, Waldeck Rochet, François-Valentin, Vayron, Weber, Charpentier, Le Pen, Gabelle.

Les orateurs inscrits disposeront tous du temps de parole qu'ils ont demandé. Il appartiendra, par conséquent, à chacun de respecter sa propre discipline.

Compte tenu, d'autre part, d'une nouvelle intervention attendue de M. le Premier ministre et de l'inscription des députés qui désiraient expliquer leur vote — certains se sont déjà fait connaître — la discussion, qui se poursuivra ce soir de vingt et une heures à minuit, pourrait être terminée demain en fin de matinée de telle sorte que le vote puisse intervenir soit immédiatement en fin de matinée, soit au début de la séance de l'après-midi.

La parole est à M. Jarrosson, premier orateur inscrit.

M. Guy Jarrosson. Monsieur le Premier ministre, par une heureuse coïncidence vous célébrez aujourd'hui votre quarante-septième anniversaire en même temps que vous présentez au jugement de l'Assemblée votre équipe et votre programme. Ce n'est une occasion pour souhaiter à votre personne longue vie, à votre équipe la durée et à votre programme une heureuse réalisation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Vous avez été, monsieur le Premier ministre, dans les jours sombres que nous avons connus, le porte-parole vibrant, le porte-parole éloquent, le porte-parole écouté de l'inquiétude patriotique. Nous nous rappelons ces questions orales avec débats au Conseil de la République, débats que vous avez animés de toute votre fougue et de la passion que vous mettez à l'amour de la patrie.

Aujourd'hui se réalise dans cette Assemblée ce que vous avez cherché si longtemps : une représentation de l'Algérie française. Vous avez, dans le passé, déclaré qu'on ne négocierait pas avec les assassins. Aujourd'hui, les députés de l'Algérie sont présents à leurs bancs, prêts à prendre sur eux le destin de cette portion de la France. (*Applaudissements.*)

Le miracle français s'est, une fois de plus, réalisé. Une fois de plus, nous voyons le monde étonné de ce redressement, croire à notre relèvement et jouer notre succès,

Vous portez, monsieur le Premier ministre, l'espérance du 13 mai, vous avez la confiance donnée par le référendum du 28 septembre. Ne les décevez pas!

Vous allez continuer l'œuvre du gouvernement précédent en usant des pleins pouvoirs jusqu'à leur terme constitutionnel. N'en profitez pas pour faire passer les ours amoureusement léchés par l'administration...

M. Paul Coste-Floret. Très bien!

M. Guy Jarrosson. ... ces monstres que, semblable au hibou de la fable, l'administration trouve si jolis. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Le rêve de toute administration, vous le savez bien, monsieur le Premier ministre, c'est recenser les activités humaines et les domestiquer au service de l'idée qu'elle s'en fait, et non en raison du but qu'elles poursuivent.

Voyez, par exemple, son action dans le domaine de la fiscalité. Le déclarant n'est-il pas, trop souvent, considéré comme un fraudeur en puissance, livré au pouvoir discrétionnaire de l'administration? La menace, en particulier, de l'application littérale de l'article 68 de la loi de finances reviendrait à substituer au revenu déclaré un revenu forfaitaire, arbitrairement déterminé et sans rapport avec la réalité.

Je sais bien que des instructions précises vont être données pour que l'expression « littérale » ne serve pas de base aux décisions de l'administration fiscale. Mais ce qu'un ministre compréhensif, ayant bien les pieds sur le sol, possédant l'expérience des hommes et des choses, peut faire, un autre ministre plus préoccupé du papier ne risque-t-il pas de le défaire?

A quoi peut bien servir, alors, la déclaration? L'impôt déclaratif devient donc inutile. Alors, libérez les contribuables de cette perte de temps. Alors, ne l'obligez plus à creuser lui-même, par sa déclaration, la propre fosse où il est question de l'enterrer.

Restez dans cette bonne voie. Supprimez l'impôt personnel, vous supprimerez par là une source d'injustices.

Je vous demande, monsieur le Premier ministre, puisque vous avez parlé de réforme fiscale nécessaire, de bien vouloir mettre à l'étude l'impôt sur l'énergie, pris non pas comme panacée universelle, mais comme exemple d'un impôt simple, payé par tous et sans douleur.

L'examen de cet impôt vous entraînera à l'étude des compensations nécessaires aux industries et aux catégories sociales qui pourraient être défavorisées.

Je pense à l'industrie de l'aluminium, dévoratrice d'énergie. Je pense aux familles nombreuses, consommatrices par excellence.

Pour réaliser ces compensations, vous ferez désormais des percepteurs des donneurs d'argent, au lieu d'en faire des soustrayeurs.

Attachés à cette œuvre de rénovation, que les ministres du nouveau régime, assurés de la stabilité, ne se contentent pas d'être les avocats de leurs bureaux.

Paradoxalement, dans le passé, la faiblesse gouvernementale a tempéré la tyrannie de l'administration. Un pouvoir exécutif fort doit redouter d'être le fournisseur de leur despotisme.

Nos libertés fondamentales sont, en effet, celles de l'éducation, de la famille, de la profession, des collectivités locales, c'est-à-dire des milieux naturels de vie.

L'exercice de ces libertés suppose d'abord la satisfaction des besoins essentiels : se nourrir, se vêtir, se loger. Dans ce domaine, j'ai été heureux de voir, monsieur le Premier ministre, l'importance que vous accordez au problème du logement.

Vous avez, sur ce problème essentiel, déclaré : « Toutes les formules seront employées ». Cette affirmation m'a donné l'espoir que vous voudrez bien, pour les logements de dépannage, réserver 5 p. 100 — ce n'est pas beaucoup — des crédits relatifs au logement.

Vous n'avez parlé que des offices d'habitations à loyer modéré; mais vous savez bien qu'une partie de la population, celle des bidonvilles, n'est pas susceptible de loger immédiatement dans des immeubles normaux. Elle en ferait des taudis. Il lui faut une préparation, une accommodation.

Le logement d'urgence s'impose pour elle. Il s'impose aussi pour les expulsés qu'il faut loger immédiatement.

Or, l'expérience est faite; des réalisations existent.

Vous avez l'avantage, monsieur le Premier ministre, d'avoir dans votre équipe ministérielle deux ministres lyonnais. Ils

connaissent les réalisations dans cette ville du Foyer Notre-Dame des sans-abris et du Comité lyonnais de secours d'urgence. Ils pourront vous présenter ces œuvres, vous soumettre leurs projets. Puissent-ils vous entraîner à prévoir des crédits importants pour les logements de dépannage!

Vous accepterez, je l'espère, monsieur le Premier ministre, ces suggestions. Elles n'étaient pas contenues dans votre déclaration ministérielle. J'ai bon espoir, cependant, que vous les ferez vôtres, si j'en crois ce que vous avez résumé dans une seule phrase: « Ne parler qu'un langage, celui de l'intérêt général ». (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Francis Leenhardt.

M. Francis Leenhardt. Monsieur le Premier ministre, ma tâche est simple ce soir. Elle est largement préparée par des délibérations qui sont connues.

Ce furent tout d'abord celles du congrès du parti socialiste qui s'est tenu le 4 décembre et où notre parti a constaté que les élections l'avaient placé dans la minorité.

Nous pensons qu'il est sain, après tant d'années où nous avons été obligés, pour réunir des majorités, pour constituer des gouvernements, de former des coalitions, maintenant que le pays a dégagé une majorité, de laisser à cette dernière toutes ses responsabilités. Qu'elle gouverne donc, le rôle normal en régime parlementaire de la minorité étant de contrôler l'action de cette majorité.

Il y a eu ensuite notre conseil national de dimanche dernier, qui a précisé, au moment où par suite du résultat des élections nous reutrons dans l'opposition, que cette opposition ne devait pas ressembler aux oppositions systématiques que l'on a connues dans le passé, qui souhaitaient l'échec sur tous les plans du gouvernement au pouvoir et rendaient sa tâche difficile au maximum.

Nous avons défini notre opposition comme une opposition constructive, positive.

Nous essayerons de la pratiquer sans démagogie et de la rendre équilibrable, certainement plus équilibrable, monsieur le Premier ministre — ce ne sera pas difficile — que celle que vous avez menée souvent dans une autre enceinte. (*Mouvements divers.*)

Nous avons été très attentifs aux déclarations que vous avez faites tout à l'heure, notamment à celles concernant votre politique algérienne.

Nos préoccupations sont connues. Nous souhaitons, et c'est dans ce sens que nous nous sommes adressés aux électeurs, que le conflit algérien soit réglé le plus rapidement possible. Nous souhaitons que l'effort de pacification ne fasse pas perdre de vue qu'il n'y a de solution au conflit que politique.

C'est pourquoi nous avons hautement apprécié les déclarations du chef du précédent gouvernement. Je voudrais en citer deux. Tout d'abord, celle de sa conférence de presse du 23 octobre, dans laquelle il disait:

« Au fur et à mesure des développements, des solutions politiques se dessineront. Je crois — je l'ai déjà dit — que ces solutions futures auront pour base, parce que c'est la nature des choses, la personnalité courageuse de l'Algérie et son association étroite avec la métropole française. Et cet ensemble complété par le Sahara, eh bien! je crois qu'un jour ou l'autre il se liera pour le progrès commun avec les libres Etats du Maroc et de la Tunisie! ».

Nous avons trouvé une confirmation de ces déclarations, qui revêtaient une importance exceptionnelle dans la mesure où elles étaient prononcées à la veille des élections, dans les paroles que M. le Président de la République a prononcées lors de sa récente installation au Palais de l'Élysée:

« Dans l'ensemble ainsi formé, une place de choix est destinée à l'Algérie de demain, pacifiée et transformée, développant elle-même sa personnalité et étroitement associée à la France ».

Nous restons fidèles à ces déclarations et nous regrettons, monsieur le Premier ministre, de ne percevoir dans votre déclaration ministérielle ni la même orientation, ni le même accent. Nous avons le sentiment que vous avez sacrifié à votre majorité, qui n'appréciait pas, qui ne sentait pas comme nous, la profondeur et l'élevation de vue des paroles prononcées à plusieurs reprises par M. le Président de la République.

Alors que, sur ce plan, il nous paraissait possible, dans l'avenir, d'avoir l'occasion de vous rejoindre, nous avons l'impression que par vos déclarations vous avez commencé à creuser le fossé. (*Applaudissements sur quelques bancs.* — *Mouvements sur divers bancs.*)

Nous avons lu ces jours-ci, dans la presse, que vous aviez l'intention d'user des pouvoirs que l'article 92 de la Constitution a donnés, pendant la période transitoire, au précédent gouvernement. Vous avez été silencieux sur ce point. Nous attachons pourtant beaucoup d'importance à ce que les choses soient claires. Sans doute avez-vous trouvé des juristes qui donnent de cet article une interprétation favorable à cette thèse, vous permettant ainsi de continuer à légiférer jusqu'au 5 février par voie d'ordonnances. Mais quand on relit le texte de cet article 92, et surtout quand on se rappelle le contexte, quand on se souvient des discussions qui ont eu lieu notamment au Comité consultatif constitutionnel, et si j'en crois aussi ce que nous ont dit les ministres qui nous représentaient dans ce gouvernement, une telle interprétation est contraire à l'esprit dans lequel le texte a été rédigé et constitue en quelque sorte une rupture d'un contrat moral. Si vous persistiez à vous appuyer sur l'avis de ces juristes, nous nous inquiéterions de l'utilisation que vous pourriez faire de ce pouvoir de légiférer encore par ordonnances.

Nous avons entendu dire que c'était pour régler des problèmes de propriété commerciale. Cela nous rappelle de très mauvais souvenirs: un certain décret-loi du 30 septembre 1953 qui, en quelques heures, a bouleversé les efforts de vingt années pour protéger et défendre la propriété commerciale.

S'il s'agissait, au contraire, de revenir sur l'ordonnance budgétaire, dont je vais parler maintenant, et si nous avions l'assurance que les observations que nous allons faire pourraient être retenues dans le cadre des ordonnances que vous prendriez, ce serait un autre problème.

Nous avons été consternés par cette ordonnance budgétaire. En médecine, il y a des ordonnances qui guérissent, il en est aussi qui tuent: cela dépend généralement de la dose. La comparaison est valable s'agissant de cette ordonnance budgétaire.

Elle a été élaborée dans des conditions étranges. Nous sommes habitués à considérer que les directeurs responsables, confrontés dans des comités économiques interministériels, peuvent apprécier l'ensemble des dispositions qui leur sont proposées. Cette fois-ci, nous voyons un comité d'experts qui, pour la plupart, n'appartiennent pas à l'administration; des directeurs responsables qui sont consultés, non pas sur l'ensemble mais sur la partie qui les concerne; des banquiers qui reçoivent le rapport de M. Rueff quelquefois avant même les ministres et dont l'influence est prédominante dans ce comité.

Je ne dis pas de mal des banquiers: chacun son métier. Mais les banquiers n'ont pas vocation pour apprécier ce que les textes peuvent apporter de souffrances aux petites gens. Ce sont là des responsabilités politiques et nous sommes encore mieux placés avec le scrutin d'arrondissement pour apprécier ces souffrances: l'autre jour, on me montrait une feuille de paye qui se chiffrait au net à 5.800 francs par semaine.

Cet ensemble, à propos duquel vous n'avez pas apporté la moindre promesse d'assouplissement dans votre déclaration, nous considérons qu'il est d'une brutalité sauvage et d'une injustice incompréhensible.

Nous sommes d'accord, M. Guy Mollet l'a dit en notre nom au président du gouvernement précédent, sur l'essentiel des buts, notamment le Marché commun, et sur la nécessité d'un effort supplémentaire pour aider les territoires d'outre-mer sous-développés.

Les auteurs de ce plan n'ont pas vu qu'ils prenaient des risques excessifs, notamment en faisant une accumulation d'injustices, ce qui est une provocation à la crise sociale, et une accumulation de hausses de prix.

Accumulation d'injustices? D'abord la franchise de 3.000 francs par assuré et par semestre sur les remboursements des médicaments, au moment où les habitudes commencent à changer en France et où la prévention sanitaire joue, car les Français avaient pris l'habitude de se soigner parce qu'ils se savaient défrayés dès le départ.

Cette franchise, dites-vous, va vous permettre une économie de 17 milliards. En réalité, c'est 30 milliards que vous enlevez aux familles; qui auront du mal à faire soigner maintenant leurs enfants et leurs vieillards, ces vieillards auxquels on donne 5.200 francs à l'instant où on leur retire, par cette franchise, 6.000 francs par an, du fait qu'ils sont les principaux utilisateurs de produits pharmaceutiques.

D'autre part, pour faire fonctionner ce système de franchise, pour tenir la comptabilité de ces abattements par assuré et par semestre, on dit qu'il ne faudra pas moins de 1.500 employés.

Il y a aussi ce qu'on appelle le K en radiologie, dont vous faites tomber la valeur de 360 francs, ce qu'elle est couramment dans la plupart des départements, à 160 francs; petite économie qui rendra difficiles bien des consultations nécessaires de radiologie. Avant il eût été raisonnable de modifier le nombre de K nécessaire pour une radiologie, autant il est regrettable d'avoir fait tomber la valeur de base.

Pour les anciens combattants, vous arrêtez à 201.000 francs le plafond de ressources ouvrant droit à cette pauvre retraite de 13.200 francs. Ce faisant, vous les atteignez dans leur fierté; vous indignez à ces gens, d'un âge généralement avancé, une humiliation, alors que si vous en étiez resté à leur demander une renonciation volontaire, vous auriez vraisemblablement obtenu des résultats très satisfaisants.

Quant aux indexations, vous « cassez » celles contenues dans les conventions collectives et qui avaient souvent été obtenues par des sacrifices sur les augmentations de salaires, et dans le même temps vous respectez, comme intangibles, celles relatives aux emprunts, de même que celles qui permettent de réviser le prix des stocks en franchise d'impôt. Tous les profits, d'ailleurs, sont indexés puisque les marges donnent un rendement supérieur quand les prix montent. On ne casse les indexations que pour les salaires.

L'effort fiscal ressort, quand l'on considère les impôts supprimés, à 49 milliards de francs, seulement, pour les profits et les revenus. Par contre, il atteint 202 milliards de francs pour les consommateurs quels qu'ils soient et ce, sans considération de leurs moyens de fortune. On n'a même pas procédé au relèvement de l'abattement à la base sur la surtaxe progressive, laquelle va écraser un peu plus les petites tranches.

Accumulation de hausses? C'est vrai; et pourtant, c'est une expérience qui avait déjà été faite; on savait ce qu'elle produisait.

Vous accumulez les hausses par la suppression des subventions, les majorations de taxes indirectes, l'augmentation des cotisations de sécurité sociale et les effets de la dévaluation. Ces quatre facteurs de hausse conjugués jouent dans le même sens.

En ce qui concerne les subventions, nous avons entendu à la radio et vu à la télévision M. le ministre des finances prononcer une sorte de condamnation morale des subventions. Il oubliait complètement qu'au cours de la législature de 1952 à 1955, les subventions de caractère social avaient été augmentées de 160 p. 100 et les subventions économiques de 150 p. 100. Tout d'un coup, ces subventions devenaient méprisables.

On oublie qu'il subsiste encore de nombreuses subventions; que les subventions existent dans tous les pays du monde, que nous n'avons pas fini d'y recourir et que si on voulait vraiment faire payer tout ce qui est utilisé, il faudrait faire payer aussi le passage sur le pont de la Concorde.

De plus, supprimer les subventions pour les produits alimentaires au moment où interviennent déjà d'autres facteurs de hausse, c'est vraiment vouloir que tout bouge, c'est se livrer à une véritable offensive de hausse.

En ce qui concerne les majorations de taxes indirectes, je n'ai pas besoin de souligner que leurs effets mécaniques sont sensiblement supérieurs à ceux que pourrait avoir, dans le sens de la hausse, le déficit budgétaire.

Quant à la sécurité sociale, je viens d'en parler. Mais en ce qui concerne la dévaluation, c'est finalement à cause des impôts que vous avez choisis, et de la suppression des subventions, que vous avez été obligé de la situer à un taux élevé, de façon à éponger par anticipation l'effet de ces hausses, avant même de connaître le niveau qu'elles atteindraient.

Cette expérience a déjà été tentée dans le passé. Nous avons connu des opérations « vérité » où l'on accumulait tous les facteurs de hausse et où l'on était censé s'installer sur un nouveau palier. Elles n'ont jamais réussi.

Il est vraiment paradoxal que l'on cherche à installer la stabilité à coup de hausses de prix, car vous les avez accumulées dans une proportion extraordinaire.

Les salaires étaient déjà en retard sur les prix; maintenant ces multiples hausses vont relancer la spirale.

Nous avions, pendant les élections, du moins dans les grandes circonscriptions industrielles, la préoccupation que des initiatives soient prises pour arrêter le ralentissement de l'économie qui se manifestait sous de multiples formes, la plus tangible étant la réduction des horaires de travail dans les usines. Vous savez ce que cela représente dans un budget ouvrier, étant donné que les heures supplémentaires sont majorées. Nous

savions déjà que, par suite des hausses de prix de l'année dernière, les salaires étaient en retard sur les prix; nous avions la crainte qu'une nouvelle diminution des horaires de travail n'aboutit à une crise sociale.

Nous croyons que les ouvriers seraient tentés d'accepter des sacrifices, mêmes injustes, s'ils avaient la certitude de conserver leurs horaires de travail. Or, le budget, auquel vous n'apportez aucune retouche, ne leur laisse pas cet espoir, bien au contraire.

Nous lisons dans la presse que les investissements sont en augmentation. Mais où est-elle cette augmentation?

Quand on examine les chiffres, on trouve en 1958 une masse de 1.319 milliards d'investissements, en comptant les équipements civils et les prêts. Aujourd'hui, on nous présente une masse de 1.509 milliards, c'est-à-dire 190 milliards de plus. Sur ces 190 milliards, il y a 40 milliards qui vont surtout à l'Algérie, à l'outre-mer; l'incitation dans la métropole sera faible. Mais si nous tenons compte de la hausse des prix, une hausse des prix qui s'inscrit à cinq ou six points en 1958 et qui est déjà, dans les calculs officiels, de 8 p. 100 pour 1959, nous devrions, pour apprécier s'il y a vraiment augmentation des investissements, calculer si cette augmentation dépasse la hausse des prix de 13 p. 100 au total. Nous nous apercevons donc que le volume des investissements est simplement maintenu car la hausse absorbe 170 milliards; c'est dire qu'en réalité il n'y a pas d'augmentation des investissements.

Donc, nous n'enregistrons aucune incitation, si faible soit-elle, à la reprise économique, mais nous trouvons par contre des causes de déflation. Je peux en citer trois dont je vais faire l'analyse mais je pourrais en citer davantage:

Tout d'abord, les importations nécessaires, le Marché commun et la libération des échanges, qui viennent en réaction contre un protectionnisme souvent excessif, vont être une cause de déflation.

Puis, deuxième cause de déflation, l'impasse. Celle-ci a été fixée au même niveau que l'année dernière. Or, depuis l'année dernière, il y a eu des hausses de prix. L'impasse était l'an dernier de 11,3 p. 100 de l'ensemble du budget, 11,3 p. 100 sur un budget qui est supérieur de 900 milliards à celui de l'année dernière, cela devrait faire 100 milliards de plus pour que l'impasse soit comparable. Et ces 100 milliards ne feraient que tenir compte de la hausse des prix, n'apporteraient aucune incitation. Pour qu'il y ait un minimum d'incitation il faudrait aller au-delà de ces 100 milliards.

Enfin, troisième cause de déflation, la modification de la répartition du revenu national. Dans la mesure où vous demandez des sacrifices aux petites gens qui alimentent la consommation courante, donc la production courante, vous transférez leur pouvoir d'achat à des catégories plus favorisées dont la consommation se portera sur d'autres objets, actions, immeubles, etc.

Par conséquent, nous avons une dévaluation annulée par les hausses des perspectives de crise sociale et de crise économique.

J'entends bien qu'on nous dit, non pas dans cette enceinte, mais à l'extérieur et dans la presse: Que fallait-il faire à la place? Que proposez-vous?

Je réponds en peu de mots à cette question. La dévaluation? Elle est faite, nous ne pouvons pas y revenir. Nous pensons simplement qu'elle n'était pas utile et qu'elle est intervenue comme conséquence de la suppression des subventions et des autres facteurs de hausse décidés en fonction de préoccupations purement financières et sans qu'on ait mesuré les incidences économiques et sociales.

Donc, dévaluation, c'est fait. Un peu de relance? Nous considérons que c'est indispensable et, par conséquent, nous pensons que vous devriez modifier l'impasse. Nous ne sommes pas seuls à le penser; des techniciens qui se sont penchés sur le sujet ont abouti aux mêmes conclusions. En la relevant, non seulement pour tenir compte de la hausse des prix, mais avec cent milliards de plus qui pourront aller aux investissements, on ferait un geste qui correspondrait très exactement aux nécessités de l'économie.

Enfin, surtout, il faut alléger sensiblement la pression sur les prix que vos accumulations de hausses ont provoquée. Pour cela, nous pensons qu'il faudrait, après avoir ajusté l'impasse, d'une part de 100 milliards de francs, pour qu'elle corresponde au niveau des prix, d'autre part de 100 milliards de francs, pour permettre un minimum de relance, faire trois parts de ces 200 milliards: 100 milliards d'investissements iraient à l'agriculture, à la construction, aux écoles, aux additions d'eau, à l'électrification, aux hôpitaux, postes qu'il est le plus urgent de satisfaire; ensuite, vous rétabliriez les subventions

les plus utiles pour 50 milliards et, enfin, vous atténueriez également de 50 milliards les mesures prises sur la sécurité sociale. Je le répète, toutes ces pressions sur les prix sont excessives.

Sur le plan de la fiscalité, nous disons qu'il n'est pas possible que vous ne mesuriez pas que les taxes indirectes, en un moment où vous cherchez à veiller sur le niveau des prix, exercent une pression mécanique à la hausse. Par conséquent, nous proposerions que les 200 milliards de francs que vous attendez des taxes indirectes soient transférés intégralement sur des impôts directs. Lesquels ? Il n'y a que l'embaras du choix, tant notre fiscalité actuelle est injuste.

Nos camarades ministres dans le précédent gouvernement ont proposé une taxe sur l'enrichissement, sur les plus-values du capital. Il ne manque pas de projets à ce sujet, qui prévoient un abattement de 20 millions à la base.

Il y a cette indexation des stocks en franchise d'impôts, qui est choquante au moment même où vous cassez les indexations sur les salaires. Il y a les provisions pour fluctuation des cours. Il y a les distributions d'actions gratuites qui, avant la guerre, étaient taxées non seulement à l'impôt sur les dividendes, mais encore à la surtaxe progressive, et qui sont maintenant une façon détournée de distribuer des dividendes sans payer aucune espèce d'impôt.

J'arrête cette énumération parce qu'elle dépasse très largement l'objet de mon propos, qui est de suggérer, pour alléger les prix, que les 200 milliards demandés aux taxes indirectes soient supprimés.

Il me semble qu'au moment où se prolonge l'effort sur l'Algérie, on peut demander aux possédants d'y apporter leur contribution.

S'il n'y a peut-être pas dans cette Assemblée une majorité pour soutenir de telles dispositions, d'ores et déjà nous pensons qu'elle existe dans le pays. Nous vous demandons d'en tenir compte au moment où vous accumulez les injustices. Vous me ferez l'objection que si nous prenons des dispositions fiscales de cette nature, nous ne pourrions pas compter sur le retour des capitaux et c'est ici que nous arrivons à l'idée centrale de ce plan. Nous constatons une fois de plus que la confiance des détenteurs de capitaux s'achète par des sacrifices demandés aux pauvres gens, et nous soulignons que dans le pays cette constatation ne manquera pas d'inspirer beaucoup de réflexions.

A propos de capitaux, nous avons eu connaissance, parmi les décisions prises par le Gouvernement, d'un texte qui tendrait à permettre l'aliénation de parts que l'Etat possède dans différentes entreprises.

Nous sommes dans l'impossibilité d'empêcher dans l'immédiat de telles aliénations. Si nous jugeons sur la hausse de certaines valeurs, survenue cette semaine même, nous pensons qu'il y a des aliénations qui sont en cours.

Nous avertissons ceux qui seront tentés de faire ces opérations que si un jour nous avons de nouveau notre mot à dire au sein du gouvernement nous ne nous considérerons pas comme liés par les décisions qui auront été prises. Il faut que les bénéficiaires de ces opérations le sachent par avance. *(Applaudissements sur quelques bancs. — Mouvements divers.)*

Nos propositions consistent, par conséquent, en un minimum de relance par les investissements et en 300 milliards d'allègements sur les prix que vous avez chargés de 800 milliards.

Il sera facile de choisir les allègements de taxes indirectes sur la viande, le tabac, le vin, où vous êtes en train de provoquer une crise grave, et sur les produits d'épicerie.

Nous vous demandons de réfléchir que si vous maintenez intacts, sans retouches, les ordonnances budgétaires — et toutes vos déclarations d'aujourd'hui nous le font craindre — si vous suivez à cet égard les conseils que M. Jacques Plassard donnait ces jours-ci dans le journal *France indépendante*, disant en substance : « Il faut que les décisions soient irrévocables, irréversibles, surtout qu'on n'y touche pas ; peut-être dans six mois pourra-t-on parler d'assouplissement mais pas avant », si vous maintenez sur les prix la pression de 800 milliards que constitue l'addition des taxes indirectes, des cotisations de sécurité sociale, de la suppression des subventions et des hausses de la dévaluation, nous disons que vous prenez des risques, que vous faites des paris que vous n'avez pas le droit de faire à ce degré.

Il y a toujours une part d'inconnu, mais on ne peut pas se lancer dans l'aventure car cela devient du poker et on ne peut pas jouer au poker quand les perdants seraient toutes

ces petites gens qui auraient supporté en vain ces sacrifices et s'en verraient réclamer de nouveaux.

Voilà ce que nous tenons à dire.

Vous avez dit dans votre déclaration qu'il n'y avait pas de renouveau sans renouveau économique et financier.

Eh bien ! si vous n'apportez aucune retouche à ce projet, nous serons obligés de considérer que vous perséverez dans l'erreur.

Toute votre déclaration ministérielle a fait l'éloge des options qui ont déterminé le départ de nos camarades ministres.

Nous ne pouvons pas penser que c'est là la voie du renouveau. Nous croyons, au contraire, que c'est la restauration de théories qui datent du début du siècle et qui sont à l'origine de la protestation sociale de millions de Français, protestation dont vous paraissiez vous préoccuper dans votre discours. Nous pensons qu'il y a trop d'injustices. Aussi ne jugeons-nous pas utile d'attendre les réponses que vous ferez aux orateurs pour vous dire que les socialistes n'approuvent pas votre déclaration et voteront contre la confiance. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Terrenoire. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. Louis Terrenoire. Chargé par la confiance des députés appartenant à l'Union pour la Nouvelle République d'intervenir en leur nom dans ce débat, je ne dissimule pas combien ma tâche est à la fois nécessaire et délicate.

Nécessaire, parce que ceux qui m'ont demandé d'être leur porte-parole sont de beaucoup les plus nombreux dans cette Assemblée et qu'ils n'entendent retirer de leur nombre d'autre privilège que celui d'assumer pleinement leurs responsabilités tant au sein de la majorité que du Parlement.

Mais ma tâche est délicate aussi puisque, en dépit de la séparation des pouvoirs, nous accordons à l'exécutif une allégeance qui dépasse évidemment de très loin les arides dispositions constitutionnelles. Comment le dire sans choquer personne ? Tout simplement et en qualité de gaullistes d'hier, d'aujourd'hui et de demain, nous exprimons la joie que nous éprouvons de tout ce qui s'est accompli depuis le 13 mai 1958 *(Applaudissements sur de nombreux bancs)* et à cause du 13 mai.

Le redressement national et la restauration de l'Etat, pour lesquels nous avons tant combattu pendant de longues années, s'inscrivent aujourd'hui dans les faits, dans les textes, dans les hommes, dans les symboles.

Déjà, depuis le 1^{er} juin dernier, et dans la paix civile heureusement préservée, nous avons retrouvé plus que des raisons d'espérer. Aux consécérations démocratiques du 28 septembre et du 21 décembre sont associés à jamais la naissance de la V^e République et le nom du général de Gaulle.

Aussi notre émotion a-t-elle été très grande d'écouter, au début de cette séance, le message au Parlement de celui qui, premier des Français, est devenu le premier en France, selon l'heureuse formule du noble M. Coty. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

Notre satisfaction est profonde qu'il existe désormais, au falte des institutions nouvelles et au-dessus de nos divisions légitimes, cet arbitrage que nul ne peut contester parmi les républicains. L'Etat n'est plus un corps sans tête. La continuité du destin national a un répondant. La France a un guide.

Dans cette remontée des pouvoirs jusqu'au niveau où ils vont enfin mériter leur nom, c'est à vous-même qu'il appartient, monsieur le Premier ministre, de nous faire franchir les nouvelles étapes.

Il y a quelques jours, et en quelques heures, votre gouvernement a été constitué de la manière qui est prévue par l'article 8 de la Constitution. L'Assemblée nationale retiendra pour son compte, comme vous l'avez voulu vous-même, que le ministère que vous dirigez ne constitue plus cet « assemblage de délégations » que dénonçait le discours de Bayeux, en juin 1946. Autrement dit, il ne figure aucune étiquette de parti sur les fonctions ministérielles, même dans les cas où certaines spécialisations traditionnelles semblent avoir été fortuitement respectées.

Mais, rassurez-vous, monsieur le Premier ministre, je ne me propose nullement de remettre en honneur cet exercice qui consistait, sous la III^e République, à passer une aimable ou acerbe revue de la composition du ministère. Ce serait d'ailleurs outrepasser nos droits. C'est précisément par l'abolition des rites anciens qui exigeaient, qui faisaient que d'interni-

nables consultations aboutissaient à de fragiles combinaisons, que le pays a compris qu'il y avait quelque chose de changé et que le style n'était plus le même.

Laissons donc l'article 8 qui ne nous concerne pas. Ce qui importe pour nous avec la présentation de votre gouvernement devant l'Assemblée et avec la lecture de votre déclaration, c'est la mise en œuvre des titres III, IV et V de la Constitution, le titre V notamment, qui définit et règle les rapports entre le Gouvernement et le Parlement et, plus spécialement encore, les articles 20 et 49, qui déterminent le principe et les modalités de la responsabilité gouvernementale.

Vous connaissez comme nous vous connaissons, monsieur le Premier ministre, nous savions d'avance que vous ne songeriez en rien à diminuer le rôle du Parlement tel qu'il est fixé dans la Constitution. Nous vous savons gré de l'avoir précisé dans votre déclaration en des termes que l'Assemblée a approuvés et qu'elle gardera en mémoire.

Vous avez bien voulu parler, en effet, de vos devoirs vis-à-vis du Parlement. De notre côté, nous entendons être fidèles à notre propre devoir et à notre propre mission. Pour nous, la Constitution est un tout. A nous qui appartenons à la première législature de la V^e République va incomber, pour une large part, la responsabilité du succès ou de l'échec des institutions approuvées par le peuple le 28 septembre dernier.

Ces institutions n'ont pas créé un régime présidentiel, c'est un fait. Certes, comme l'a écrit un grand parlementaire qui siège sur les bancs de cette assemblée: « Ce que le Parlement possède de pouvoirs se trouve limité à la mesure des abus croissants commis sous le régime précédent dans le sens du gouvernement d'assemblée. »

Notre rôle de législateur, qui doit être l'essentiel, sera lui-même limité. Les députés ne seront plus ces touche-à-tout chargés de tout trancher et de tout régler au détriment de l'efficacité des pouvoirs, en héritiers attardés du temps des diligences à l'époque des fusées. Quant à l'ancien emploi de démolisseur de ministères, nous entendons bien le laisser vacant; et la procédure nouvelle nous y aidera.

Néanmoins, et avec une même volonté, avec une conviction identique, avec une totale conscience de nos responsabilités, nous n'entendons pas davantage que la fonction parlementaire puisse tomber en désuétude. Ce serait manquer à l'esprit et à la lettre de la Constitution, ce serait compromettre l'avenir de la V^e République, ce serait apporter au mépris qu'avait entraîné les excès de l'institution parlementaire un surcroît de mépris, que susciterait alors son inutilité.

Le discours de Bayeux, que j'ai évoqué, demandait que les pouvoirs fussent nettement séparés, mais aussi fortement équilibrés. Or, cet équilibre serait rompu si les notions de responsabilité gouvernementale et, par voie de conséquence, de contrôle parlementaire n'étaient pas aussi loyalement respectées que doivent l'être l'indépendance et l'autorité de l'exécutif.

Quant à l'autorité de l'exécutif, qui était battue en brèche par un parlementarisme envahissant, nous avons vu comment le peuple jugeait avec sévérité le dévergondage du pouvoir législatif.

Mais, demain, le risque serait certain de voir le peuple accabler de dédain une assemblée aussi condamnable dans son impotence qu'elle l'était naguère dans son omnipotence. (Applaudissements.)

Retenons donc la formule de Bayeux: des pouvoirs séparés mais fortement équilibrés.

Croyez-moi, notre jeune République ne marcherait pas droit et ne marcherait pas loin si elle avait une jambe plus courte que l'autre. A cet égard, les parlementaires de l'Union pour la Nouvelle République seront aussi vigilants, raisonnablement vigilants, que pourront l'être leurs collègues d'autres obédiences.

Ils ont, pour cela, deux raisons: d'abord, on voudra bien reconnaître le droit que nous avons d'être un peu plus que d'autres attachés aux nouvelles institutions et, par conséquent, de vouloir que leur application en soit scrupuleuse et intégrale; ensuite, nous nous efforcerons d'être à la hauteur des responsabilités qui tiennent au fait que, par la volonté du suffrage universel, nous représentons plus du tiers de cette assemblée.

Nous sommes déjà les plus visés et nous le serons, certes, de plus en plus, c'est normal. Cela va de pair avec les responsabilités qui sont les nôtres. Mais, alors, qu'on ne nous demande pas d'être les moins actifs ni les moins fermes dans le respect des prérogatives de chaque pouvoir. (Applaudissements.)

C'est dans cet esprit, monsieur le Premier ministre, que je vais maintenant aborder quelques-uns des problèmes qui ont

fait l'objet de votre déclaration gouvernementale. Mais je ne serais pas un bon interprète des sentiments de mes amis si je ne vous disais pas d'abord que vous jouissez de toute notre confiance, ainsi que vous le démontrera le vote massif que nous émettrons à l'issue de ce débat. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Quant aux observations que je vais formuler, aux vœux, aux désirs, aux résolutions que je vais exprimer, comprenez bien qu'ils doivent être situés beaucoup plus dans les perspectives de l'avenir qu'au regard du passé.

A ce propos, je tiens à dire que nous n'avons ni l'intention ni le goût de dresser des bilans ou de faire appel à notre mémoire. Nous nous en abstenons, mais à la condition de ne pas être trop induits en tentation. Cela signifie que nous avons accepté les récentes ordonnances économiques et financières comme un vaste coup d'éponge sur l'ardoise qui nous avait été laissée par vingt années, dont les cinq premières ont été celles de la guerre et de l'occupation. (Applaudissements.)

Le pays, dans son ensemble, l'a compris ainsi. Même s'il ressent durement cette opération — et surtout s'il en souffre — le pays, dans son ensemble, souhaite passionnément qu'elle réussisse. (Applaudissements.)

Sous réserve des remarques qui peuvent être présentées quant à la répartition des sacrifices, il est certain que nous sommes en présence d'une politique cohérente dont seul un gouvernement fort pouvait imposer la sévérité à la nation.

Nous savons, et certains peuvent le regretter, que cette politique se réfère aux canons du libéralisme. Mais n'a-t-on pas choisi de participer à l'édification d'une Europe incluse elle-même dans un monde où ces canons sont considérés comme devant de plus en plus régir les prix et les échanges?

L'objectif étant la stabilisation de la monnaie, nous avons trop souffert, économiquement et socialement, des effets de sa dévalorisation continue pour ne pas accepter l'épreuve qui nous est imposée, à condition, bien entendu, que le succès soit au bout. Ce que le pays attend du Gouvernement, c'est mieux qu'une espérance, c'est la certitude que la thérapie de choc aboutira à la guérison.

Dans la mesure où il y a du doute et où l'on parle de pari, l'explication doit en être trouvée, en effet, dans un certain nombre d'expériences décevantes dont l'opinion a gardé le souvenir.

C'est ainsi, par exemple, et c'est vrai, que c'est toujours une gageure psychologique de formuler le credo de la stabilisation quand tous les prix sont en hausse. C'est dire combien il est indispensable que les prix demeurent au moins dans les limites qui ont été prévues. Sans doute avons-nous compris qu'une ponction sur la consommation s'imposait. Mais doit-on admettre pour autant et en toutes circonstances et en tous domaines et en tous secteurs que le rationnement par le portemonnaie est le plus juste, le plus social?

C'est pourquoi nous avons relevé avec satisfaction dans la presse des informations que nous espérons bien voir confirmées, et selon lesquelles on apporterait bientôt des assouplissements et des adaptations. Mais ne nous éloignons pas du domaine strictement économique afin de nous féliciter du maintien des investissements — car ils ont été maintenus — et, quoi qu'on en ait dit précédemment à cette tribune, ils sont le gage, à nos yeux et principalement, du plein emploi que la classe ouvrière entend bien, elle aussi, voir maintenir. Mais nous regrettons vivement que, dans ce domaine des investissements, l'agriculture n'ait pas été — il s'en faut de beaucoup — bien traitée. (Applaudissements.)

Voici maintenant une suggestion à laquelle les parlementaires de l'U. N. R. attachent une grande importance. Aucune politique à long terme n'est possible dans le cadre de l'annualité budgétaire. Or, le plan — que je sache — ne relève plus de la compétence du Parlement, d'où la nécessité d'établir et de présenter ces lois-programmes qui sont prévues à l'article 34 de la Constitution et dont nous souhaitons qu'elles permettent au Gouvernement de définir les objectifs de son action et de nous les soumettre. Ces lois-programmes devraient concerner en particulier les conditions de la mise en route du marché commun, l'énergie, les travaux publics.

Monsieur le Premier ministre, dans l'émotion bien naturelle qu'ont provoquée dans le pays les récentes ordonnances, il faut faire une part à ce sentiment éprouvé par lui que l'œuvre était loin d'être complète. C'est un triptyque dont deux volets sont encore vierges. Il faut, en effet, que vous nous apportiez, comme vous nous l'avez fort heureusement annoncé, d'abord une réforme fiscale et aussi, très vite, un projet de réforme administrative.

Votre Gouvernement possède enfin ces deux biens précieux qui ont tellement manqué à d'autres. Vous disposez de l'autorité et de la durée. Vous voudrez, par conséquent, donner au pays, puisque vous en aurez le temps et la possibilité, une fiscalité simplifiée, voire rénovée, ainsi qu'une administration enfin digne d'un Etat moderne. (Applaudissements.)

Cette réforme administrative que nous appelons de nos vœux et qui doit s'effectuer dans le sens d'une rationalisation des méthodes, d'une déconcentration des pouvoirs, d'une décentralisation au profit des collectivités locales, cette réforme qui doit être profonde, voire révolutionnaire sans pour autant brûler les étapes, cette réforme, dis-je, ferait réapparaître, du moins je l'espère, ce mot d'« économies » que le pays aurait aimé voir associé aux restrictions qui lui ont été demandées. (Applaudissements.)

Monsieur le Premier ministre, et vous aussi mes chers collègues, je n'ai nullement l'intention de présenter un catalogue de nos vœux et desiderata; mais vous conviendrez qu'ayant le périlleux honneur d'être le seul mandaté par mes amis pour intervenir en leur nom dans ce débat, je manquerai à mon devoir si je laissais dans l'ombre quelques-unes de leurs préoccupations essentielles. De surcroît, ce n'est pas de sitôt que nous aurons l'occasion de les porter de nouveau à cette tribune. (Sourires.)

Pour la caravane ministérielle qui s'ébranle, mieux vaut, n'est-il pas vrai, la charger de provisions, de conseils au départ plutôt que de la harceler le long de la route, comme on le faisait naguère. (Applaudissements.)

Comment, par exemple, ne pas lui confier les soucis qui sont les nôtres sur le sort de notre agriculture ?

J'y ai fait déjà allusion à propos des investissements dont elle n'aura qu'une portion congrue. Il risque d'en résulter un abaissement de la production, d'où la nécessité de nouvelles importations, peut-être. Or, il est toujours navrant de voir nos devises consacrées, pour une part, beaucoup trop large généralement, à l'achat à l'étranger de produits alimentaires.

A ces charges accrues, à l'endettement aggravé, à la menace des ruptures de trésorerie, à une fiscalité indirecte particulièrement pondéreuse pour certaines branches, l'économie agricole devra ajouter et absorber la révision des cotisations sociales et des forfaits. Or, il convient de prendre bien garde à ce qui en résultera inmanquablement après que l'addition sera faite de cet ensemble de mesures, je veux dire le droit au respect du prix de revient qui, jusqu'alors, par le jeu des indexations, était resté quelque peu au second plan.

Les paysans ont été surtout déconcertés par la brusque mutation de la politique agricole telle qu'elle avait été précédemment tracée. Du moins, c'est l'impression qu'ils ont retirée des mesures les concernant.

Eh bien! compte tenu de ce que nous avons appris à ce sujet de votre bouche monsieur le Premier ministre, rien ne nous paraît plus urgent que la définition d'une politique agricole (Applaudissements sur de nombreux bancs) qui soit vraiment à longue échéance, parce qu'elle doit concerner à la fois la France métropolitaine, la Communauté française et le marché commun. Ce n'est pas sans crainte, je l'avoue, que je viens, par un mot, de suggérer qu'il pourrait exister un ordre des urgences. Car comment les classer quand il y a tant à faire ?

Mais comment ne pas faire allusion, sans démagogie, à l'émotion qui s'est emparée de nombreux anciens combattants à l'annonce de la suppression de leur modeste retraite, retraite qui, je le sais, était beaucoup plus symbolique que substantielle, mais qui néanmoins, dans bien des cas, était perçue par stricte nécessité. Pour beaucoup, elle représentait une livraison de charbon ou une note d'électricité. Sans sortir de ces considérations simplement humaines, n'est-il pas possible d'assouplir une disposition qui n'est qu'une pièce mineure dans l'ensemble des textes économiques et financiers ?

Je fais appel à votre cœur, monsieur le Premier ministre, pour que sur ce point vous y soyez plus sensible que la raison froide qui découle des chiffres. Mais je dois dire aussi que, pour peu que certaines paroles soient prononcées, la haute conscience nationale de nos vétérans fera accepter la décision prise, par tous ceux, du moins, qui ne sont pas littéralement dans le besoin. (Applaudissements.)

Le même sentiment nous inspire pour demander au Gouvernement de mesurer toutes les conséquences des modifications apportées à ce régime de la sécurité sociale que nous devons au premier gouvernement du général de Gaulle. Il serait démagogique de nier l'existence d'abus qui ont justifié

les mesures prises. Néanmoins — je ne cite qu'un exemple parmi d'autres — il serait fâcheux que, comme autrefois, les cures thermales ne soient réservées qu'aux seuls riches.

Cet ensemble d'ordonnances, qui ont marqué la volonté d'assainir enfin notre situation financière, doit atteindre son objet, certes, qui est de rendre au franc sa respectabilité de jadis; mais, de grâce! n'oublions pas que dans tout cela il y a aussi des valeurs humaines à préserver et qu'un trop-plein d'injustices irait à l'encontre du but poursuivi.

Il ne faudrait pas que lorsqu'on dressera le bilan de l'expérience, corresponde à une réussite technique cette défaite humaine que traduirait l'augmentation du nombre des pauvres et cette défaite nationale que constituerait le reflux vers le communisme de nombreux travailleurs qui l'ont abandonné. (Applaudissements.)

C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir compléter la liste des initiatives sociales dont le mérite revient au précédent gouvernement. Parmi ces initiatives, il y a eu l'amorce d'un véritable intérêt des ouvriers aux résultats des entreprises et à la production.

Si cette réforme pouvait se développer au sein d'une expansion économique de bon aloi, elle accentuerait le processus de déprolétarianisation, auquel nous attachons nos espérances d'une société plus juste, d'une nation plus fraternelle.

Cette société va devoir accueillir une jeunesse de plus en plus nombreuse qui constitue notre plus grand espoir dans l'avenir de la nation. Pour elle, nous nous félicitons qu'ait été amorcée la réforme de l'enseignement sur le plan administratif et dans le domaine de l'orientation méthodique. Mais cette réforme doit se poursuivre par la mise en place d'un enseignement primaire rattaché à sa tâche essentielle, qui consiste à donner à l'enfant les mécanismes de base. Elle doit se poursuivre par la démocratisation qui élève le niveau général, par la formation professionnelle qui prépare chacun au plein emploi de ses aptitudes, par la dotation en moyens et en maîtres de notre enseignement supérieur.

Cette réforme ne doit pas perdre non plus de vue la sauvegarde jalouse et l'épanouissement continu, tant à l'intérieur de nos frontières qu'à l'étranger, des traditions culturelles qui assurent le prestige de la France.

Bien d'autres questions devraient être évoquées, tant à propos de l'enseignement, qu'il soit public ou privé, qu'en ce qui concerne les besoins de notre jeunesse dans le domaine de l'éducation et des sports. Mais cette méthode tournerait vraiment trop au catalogue et je craindrais, si ce n'est déjà fait, de lasser l'attention de l'Assemblée.

Un mot encore, cependant, pour nous féliciter sans réserve de l'action gouvernementale en matière de logement.

Là aussi, des erreurs passées ne peuvent être réparées que dans la douleur, mais nous avons confiance que sous l'impulsion d'un ministre énergique et courageux notre pays ne restera plus à la traîne, alors que nous avons besoin de tant et tant de maisons.

Sur les deux grands problèmes que je vais maintenant évoquer mais brièvement — j'avais l'intention de les développer plus longuement que je ne le ferai — notre confiance dans le Gouvernement, et d'abord dans votre autorité et dans votre patriotisme, monsieur le Premier ministre, est affectée d'un coefficient qui constitue votre honneur et notre sécurité. (Applaudissements.)

A cet égard, nous nous élevons contre l'interprétation donnée par mon prédécesseur à la tribune quant aux positions, qui seraient différentes, de M. le Premier ministre et de M. le Président de la République. Nous savons que si la formulation de ces positions peut parfois être différente, il y a entre eux une complète identité de vues.

Ainsi, cette première tentative, certainement involontaire, de dissocier le Premier ministre du Président de la République demeurera entièrement vaine. (Applaudissements.)

Nous n'oublions pas, en effet, quel nom porte celui qui est défini par l'article 5 de la Constitution comme le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de Communauté et des traités. Déjà, grâce à lui, depuis le 1^{er} juin 1958, le bilan de notre politique étrangère peut se résumer en une seule phrase: la France a retrouvé sa place dans le monde. (Applaudissements.)

De même comptons-nous plus que jamais sur lui et sur l'action que vous mènerez à ses côtés, monsieur le Premier ministre, pour que la paix française puisse être rétablie en Algérie.

A ce propos, je me bornerai à formuler, avec notre espoir dans la fin des combats, notre volonté de maintenir l'Algérie dans le cadre de la souveraineté française, ensuite l'affirmation conforme à la logique démocratique en usage dans tout le monde libre que seuls des élus peuvent être des partenaires valables pour des négociations politiques. (*Applaudissements.*)

Enfin, nous entendons que dans une Algérie dont tous les habitants doivent bénéficier de l'égalité des droits, aucun effort ne soit marchandé pour l'exécution du plan de Constantine.

De même que pour l'Algérie, nous avons confiance que sous la magistrature suprême du Président de la Communauté, celle-ci s'amiènera progressivement et harmonieusement, notamment par la mise en service de ses nouveaux organes. Saluons ces jeunes Etats que le deuxième discours de Brazzaville a généreusement promus et dont les populations ont estimé ne rien perdre de leur dignité en se plaçant librement dans le cercle d'une communauté de famille, où la France n'est plus qu'une sœur aînée.

La Communauté dont fait partie la France notre patrie — et, en disant: la France notre patrie, nous disons aussi: l'Algérie et les départements et territoires d'outre-mer — tout cet ensemble unique est désormais régi par des institutions entièrement renouvelées.

Cet ensemble a à sa tête l'homme qui, par deux fois, l'a tiré de l'abîme. Totalement pour certains, partiellement pour d'autres, un Gouvernement nouveau prend aujourd'hui en main la conduite de leurs affaires. Ce Gouvernement nouveau doit être fort et stable. Il peut et doit gouverner pendant toute la durée normale de la législature.

Mais pour que votre Gouvernement soit digne d'une démocratie du XX^e siècle, il doit encore, monsieur le Premier ministre, maintenir un dialogue constant avec le peuple, garder le contact avec l'opinion; sinon, vous risquez de ne pas tenir pendant cinq ans.

Pour établir ce dialogue, pour maintenir ce contact, vous disposez des moyens modernes d'expression que sont la radio-diffusion et la télévision. Il ne s'agit pas de déformer l'information, ni même d'empiéter sur le domaine qui est le sien, mais il s'agit pour le Gouvernement, comme pour tout industriel moderne, d'avoir un service de *public relations*. L'Etat muet ne se conçoit plus. Or, il faut sans cesse s'expliquer si l'on veut être compris et suivi. Des sacrifices expliqués sont des sacrifices à moitié acceptés.

Avant le référendum, des brochures et des tracts explicatifs ont été répandus ainsi par dizaines de milliers et l'on a eu

raison de le faire. Il eut été au moins aussi utile que l'expérience en cours dans le domaine économique et financier fasse l'objet d'un effort identique d'information de l'opinion.

Monsieur le Premier ministre, vous disposez d'un autre moyen de ne jamais vous isoler du pays: c'est de compter sur votre majorité comme cette majorité compte sur vous. Il faut en quelque sorte, constitutionnaliser la majorité, même si l'on ne retient pas l'idée d'une place particulière dans l'hémicycle. Il faut que la majorité soit comme un corps intermédiaire entre le ministère et la masse du peuple. Il faut que, par elle, l'influx gouvernemental circule à travers tout le pays. Dans ce dessein, un contrat de majorité devrait effacer, entre ses parties composantes, tout élément de surenchère et de dénigrement. Pour notre part, nous nous y engageons.

Quant au contrat de nature qui lie la majorité au Gouvernement, il doit être fondé sur la loyauté réciproque, mais aussi sur l'information réciproque. Membres de la majorité et dans le respect des droits de la minorité, nous devons nous comporter comme les propagandistes — je n'ai pas peur du mot — de l'action gouvernementale à travers le pays; mais, en retour, le Gouvernement devra nous écouter si nous lui traduisons en toute franchise les sentiments du peuple. De cette manière, nous développerons une forme de démocratie vivante, moderne, dynamique et, pour tout dire, de démocratie jeune.

Ainsi notre jeunesse apprendra à aimer nos nouvelles institutions et à les considérer non seulement comme dignes de notre passé, mais, ce qui est bien plus important, comme dignes de notre avenir. (*Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs.*)

— 10 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, séance publique:

Suite du débat sur le programme du Gouvernement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

Le Chef de service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)